INTERNET HAUTE PERFORMANCE
INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
INGÉNIERIE INFORMATIQUE
RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
OFIS
IT. Services. People. You trust.

BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

66ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3850 du Vendredi 18 Janvier 2019 - 66e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Paroisse Saint-François d'Assise de Foucks (Diocèse de Pointe-Noire)

La communauté Saint-Kisito a fêté ses 40 ans

Les Kisito de la paroisse Saint-François d'Assise de Foucks-Pointe-Noire. (P.11)

AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Mardi 22 Janvier 2019, Paroisse Jésus Bon Pasteur de Vindoulou (Diocèse de Pointe-Noire)

La Rédaction.

Justice

Suspension de la libération de Laurent Gbagbo après un nouvel appel

(P.7)

Coupe de la Confédération

Otohô, faites encore rêver le public!

(P.23)

Editorial

Et si nous parlions Droits de l'Homme ?

Session criminelle

Le procès d'André Okombi-Salissa reporté

Le prévenu à l'ouverture du procès

(P.3)

Plateformes d'échanges intra-communautaires dans le Pool

Une initiative impertinente?

(P.14)

Vie des partis

Le PRL, 10 ans après la première convention nationale

(P.3)

CHU-B

Pour une optimisation des recettes

(P.5)

SOCIETE CONGOLAISE DE GAZ «SOCIETE EN LIQUIDATION»
En abrégé, «SOCOGAZ-SA»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 300.000.000 de F. CFA
Siège social: Avenue Charles DE GAULLE, 245,
Tour Mayombe, entrée B, 9e étage A 31
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: N° CG/PNR/13 B 1227

Suivant procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 novembre 2018, enregistré à Pointe-Noire, sous le folio 212/20 N° 671, les actionnaires de la société SOCOGAZ-SA ont décidé de la dissolution de la société *«Société Congolaise De Gaz»* et la nomination de Maître Fernand Carle, Avocat à la Cour, sis 117, avenue Théophile Mbcmba, B.P.: 607, Pointe-Noire, République du Congo, en qualité de liquidateur de la société SOCOGAZ-SA.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/08 B 138.

Fait à Pointe-Noire, le 15 janvier 2019.

Pour avis,

Maître Fernand Carle

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél: 06 664.85.64/04 432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOUTH OFFSHORE
Société Anonyme avec Administrateur Général / Au capital social de FCFA: Cent Millions (100.000.000) / Siège social: 68, Avenue LUINGUISSI PEMBELOT
BP: 899, Pointe-Noire, République du Congo / RCCM n°CG/PNR/13 B 1273

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société SOUTH OFFSHORE, en date du 09 Novembre 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 03 Décembre 2018, enregistré à Pointe-Noire, en date du 05 Décembre 2018 sous le folio 212/5 N°652, portant ce qui suit:

Démission de l'Administrateur Général Adjoint: L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la décision de Monsieur Benjamin ZANGER, de nationalité Française, né le 08 Février 1985 à Nîmes, demeurant à Pointe-Noire, République du Congo, de se démettre de ses fonctions d'Administrateur Général Adjoint à compter du 31 Octobre 2018.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/10 B 1697 – 18 DA 3021.

Fait à Pointe-Noire, le 12 Décembre 2018.

Pour avis.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

LA SEMAINE AFRICAINE
Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -
Direction: Tél: 06 600.51.44/04.105.20.77

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Direction: 06 600.51.44 - 04.105.20.77

Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

C'est quoi le RSU?

Le RSU signifie simplement Registre Social Unifié ou Unique. C'est un outil mis en place pour aider les ménages vulnérables à s'enregistrer en vue de bénéficier de l'aide sociale du gouvernement, à travers ses différents programmes.

Comment on s'inscrit au RSU?

Pour s'inscrire au RSU, le ménage se rend au siège du service social de l'arrondissement ou du district, muni de sa pièce d'identité, des pièces des membres du ménage et se faire enregistrer. Par cet acte, il lui est attribué un numéro d'identification sociale (NIS) ou un code d'identité du ménage (CIM). L'inscription est gratuite.

Qui peut s'Inscrire au RSU?

Le RSU est ouvert à toute personne qui vit dans la précarité et qui a besoin d'une assistance du gouvernement ou de ses partenaires dans tous les domaines: social, santé, économique, éducation.

Quel est l'intérêt de s'inscrire au RSU?

L'inscription au RSU permet au ménage d'avoir désormais un numéro ou un code à partir duquel le gouvernement suit la situation de tout demandeur ou bénéficiaire d'aide sociale.

Quels sont les programmes utilisateurs du RSU pour lesquels on peut s'attendre à une assistance?

Le ménage inscrit peut bénéficier des interventions de tous les programmes du gouvernement utilisateurs du RSU: Lisungi. PDSS, POCE PDAC. DURQUAP, PRAASED, PAGR, Etc.

Où s'inscrire?

Aux sièges des Circonscriptions d'Actions Sociales de vos Arrondissements.

LA BANQUE MONDIALE AFD unicef

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

BUSINESS INTELLIGENT FINANCE
En sigle: BIFINANCE
Société A Responsabilité limitée
Au capital de F. CFA: 1.000.000
Siège social: Quartier Vindoulou, vers le PSP,
Arrondissement N° 5 MONGO MPOUKOU.
Pointe-Noire (République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date du 03 décembre 2018, il a été constitué une Société A Responsabilité limitée dénommée: BUSINESS INTELLIGENT FINANCE, en sigle BIFINANCE, dont les caractéristiques suivent:

Capital: 1.000.000 F. CFA;
Objet: La société a pour objet:
- Ingénierie financière, expertise, conseil, formation, réalisation des business plan, études de faisabilité, études de marchés, gestion des fonds, approbateurs d'affaires, négoce, mise à disposition du personnel, assistance comptable et fiscale, accompagnement des jeunes promoteurs, montages financiers;

- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe;

Durée: 99 ans;

Gérant: Monsieur MASSALA BILIMBA NGOTH;

Demeurant à Pointe-Noire (République du Congo), quartier Vindoulou;

Statuts enregistrés à la Recette des Impôts Centre, folio 224/5 du 05 décembre 2018, sous le n°8984;

Dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le n° 18 DA 3019 du 07/12/2018 RCCM N° CG/PNR/18 B 431.

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Session criminelle

Le procès d'Okombi-Salissa reporté

Très attendu, le procès d'André Okombi-Salissa, prévu pour le jeudi 17 janvier 2018, a été simplement repoussé au 31 janvier prochain. La raison d'Etat évoquée par les juges de la Cour d'appel siégeant en session criminelle serait à l'origine de ce report. Proche du président Sassou-Nguesso avant de basculer dans l'opposition, André Okombi-Salissa est arrivé au Palais de justice sous escorte policière dans un engin blindé sécurisé par les unités de la Police nationale qui a déployé un important dispositif de sécurité. L'entrée au palais de justice était tristement filtrée, y compris dans la salle d'audience sécurisée par les gendarmes.

Les membres du jury

Détenu depuis janvier 2017, à la DGST, André Okombi-Salissa n'était toujours pas fixé sur la date de son procès. La session criminelle de la Cour d'appel tenue à Brazzaville en 2018 n'avait pas enrôlé cette affaire jusqu'à sa clôture.

Une information judiciaire avait été ouverte contre Okombi-Salissa le 21 novembre 2016 par le procureur de la République, André Ngakala-Oko, à la suite d'une découverte d'armes et de munitions de guerre au domicile de l'une de ses femmes, Mme Gisèle Ngoma, au quartier Nkombo, dans le 9e arrondissement Djiri.

Arrêté dans sa cachette à Massengo, en banlieue Nord de Brazzaville, par les services de police, le 11 janvier dernier après plusieurs mois de vie clandestine, André Okombi-Salissa devenu un des leaders de l'opposition, est poursuivi pour *«détention illégale d'armes et munitions de guerre, atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et détournement des deniers publics et complicité».* Les deux derniers chefs d'accusation venaient s'ajouter aux deux premiers dont il faisait déjà l'objet d'un mandat d'arrêt.

André Okombi-Salissa

Candidat à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016 où il a obtenu 4,42% des voix, ancien député élu à Lékana (Département des Plateaux) dont l'immunité parlementaire avait été levée le 19 janvier, il avait d'abord été incarcéré à la Maison d'arrêt avant d'être renvoyé à la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) où il est détenu pour des raisons de sécurité, explique-t-on.

Plusieurs personnes, dont on ne connaît pas le nombre, étaient en détention dans le cadre de cette affaire qui a empoisonné le climat politique, rendant ainsi complexe le fonctionnement de la vie démocratique qui demeure crispée.

En principe, on devrait, sans surprise, s'attendre à une condamnation du leader de la CADD, André Okombi-Salissa.

A l'ouverture du procès qui n'a duré que 12 minutes, l'accusé, habillé d'une chemise manches longues et d'un pantalon noir, paraissait serein, tout comme son avocat, Me Ibouanga, qui a pris à partie le ministère public qui, en réalité, n'est pas prêt.

K.D.

Vie des partis

Le PRL, 10 ans après la première convention nationale

Du 29 janvier au 1er février 2009, le Parti républicain et libéral (PRL) tenait au palais des congrès, à Brazzaville, sa première convention nationale, sous les auspices d'Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, son président, alors candidat à l'élection présidentielle. Depuis lors, c'est le silence.

Le PRL, a indiqué son président, n'a jamais transigé sur ses principes, à savoir: l'unité et l'indépendance nationale; la démocratie, la citoyenneté et le respect des libertés; la réduction des inégalités et la promotion des solidarités; l'économie maîtrisée et la protection de l'environnement, etc. C'est en défendant ces valeurs, que ce parti a estimé qu'il a contribué des 1989 à la réalisation de la Conférence nationale souveraine et à l'événement de la démocratie pluraliste au Congo.

En 1992, le parti entre en opposition. Il fera partie des différents fronts hétéroclites en présence: PCT et apparentés, FDU, UDR-FDU. Ces différents fronts n'ont jamais eu un vrai programme politique et économique alternatif au pouvoir en place.

Le PRL devient Denisien, en 1995, lorsque Denis Sassou-Nguesso prend une orientation politique social-pragmatique dans laquelle il se donne pour objectifs: le respect des valeurs ethniques, la justice et la protection sociale, la réduction des inégalités.

Malheureusement, ce programme n'a pu être appliqué. Et pour cause, les Forces démocratiques et patriotiques (FDP), en gagnant la guerre du 5 juin, ont abrogé la Constitution de 1992. Un acte fondamental est adopté et une transition est mise en place. Une nouvelle Constitution présidentielle est votée en 2002, suivie d'élections générales.

Le PRL qui a choisi l'option sociale libérale reste à l'opposition modérée, plus républicaine. Candidat à l'élection présidentielle de 2009, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes participera aux différentes concertations politiques organisées dans le pays en 2009 (Brazzaville), 2011 (Ewo), 2013 (Dolisie) et 2015 (Sibiti) et Ouesso. Après la première et l'unique convention organisée, le PRL a du mal à s'affirmer sur le plan politique. En 2012, le parti obtient deux élus au Parlement (un député, Pierre Bassouama et un sénateur, le président lui-même, qui sera élu président de la Commission économique et finances jusqu'à sa nomination au Gouvernement).

Fylla Saint-Eudes

En 2016, le PRL perd son siège de député à l'Assemblée nationale. Les relations entre l'ancien député et son président se dégradent. Ils ne s'entendaient plus. Lâché, Pierre Bassouama sera battu aux législatives dans la troisième circonscription de Makélékélé, à Brazzaville, par Bonaventure Boudzika, président du Congrès pour la République et le progrès, un parti membre de la Convention des partis républicains (COPAR) dont le ministre Fylla était le président.

Parfois taxé de connivence avec la majorité, le PRL et son président se sont toujours battus pour une alternance démocratique.

Dix ans après la tenue de sa première convention nationale, le parti a connu des hauts et des bas. Le PRL n'arrive pas à s'afficher sur l'échiquier politique national. Il n'a plus un fonctionnement normal, et s'est vidé en perdant de plus en plus de militants et des cadres qui ont immigré vers d'autres formations. Une course pour la survie s'est engagée. Présentement, le PRL ne vit qu'au sein de la plateforme la COPAR, qui a connu récemment des dissensions avec le départ de l'un de ses membres, Michel Mboussi-Ngouari, député de Mouyondzi et ancien candidat du groupement à l'élection présidentielle de 2016.

KAUD

Emploi

Dissout, l'ONEMO cède la place à l'ACPE

Etablissement public à caractère administratif et social, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'ONEMO a été dissout, 26 ans après sa création, en février 1985. Les sénateurs ont acté cette dissolution en adoptant, le 20 décembre 2018, le projet de loi portant création de la nouvelle entité, l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE). C'était au cours d'une séance plénière présidée par Pierre Ngolo, président du Sénat, en présence du ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, en charge de l'Emploi.

Créé sur les cendres des bureaux de placement le 14 février 1985, l'Office national de l'emploi et de la main d'œuvre (ONEMO) devait s'occuper de la formation professionnelle, du contrôle de l'emploi et de la mise en relation des offres et demandes d'emplois.

Placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, l'institution a enregistré des résultats peu convaincants et jugés inefficaces.

Une enquête conjointe menée par une équipe d'expertise de France et de l'ONEMO à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, a révélé une obsolescence des textes qui régissent cette institution et la nécessité de sa refonte.

Le 15 décembre 2018, le président de la République a signé le décret portant scission-dissolution de l'ONEMO, tout en recommandant la création de deux entités distinctes, à savoir: le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) et l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), chargée de la gestion et le contrôle de l'emploi, ainsi que de la régularisation de l'intermédiation entre l'office et la demande d'emploi.

Les deux structures créées doivent, afin de sécuriser les emplois des actuels travailleurs de l'ONEMO, reprendre les contrats en cours, qu'elles se distribueront dans le respect de l'adéquation entre leurs profils et leur objet.

A noter que l'ONEMO comptait 489 employés dont 173 cadres, 263 agents de maîtrise et 53 agents d'exécution.

C.A.Y.-Ng

Editorial

Et si nous parlions Droits de l'Homme?

Pour dire les choses en vérité, le Congo ne fait pas partie de la liste vertueuse des pays respectueux des droits de l'homme. Formellement, il arrive que nous présentions des chiffres et leur fassions dire notre volonté d'aller vers le mieux. Mais toujours, régulièrement, nous cueillons de temps en temps dans un quartier des exemples flagrants de violation des droits les plus élémentaires: tel ce policier qui giflait sans gêne un automobiliste au motif qu'il tardait à lui présenter «ses pièces de bord». Telles aussi, parce que les violations ne concernent pas que la police et qu'elles sont à déplorer dans nos familles, ces veuves mises à l'amende et privées d'alimentation et de toilette personnelle tant que leur défunt mari n'a pas été inhumé.

Et comme chaque peuple a le pays qu'il mérite, nous devons à la vérité de reconnaître que les violations répétées de ces droits nous indignent trop peu. Sinon on ne regarderait pas comme un simple spectacle curieux, agrémentant un quotidien de monotonies, les nombreuses scènes dont nous sommes les spectateurs à longueur de journées dans nos villes. Des disparus du Beach aux morts du commissariat de Chacona et au sort de l'élève de Gamboma retrouvé mort dans sa cellule il y a quelques semaines; des exécutions extrajudiciaires que dénonce Justice et Paix à Pointe-Noire aux longues gardes à vue: ces choses-là se répètent parce que ces choses-là nous ont accoutumés à un état de fait. C'est comme ça et pas autrement, nous dirait-on. Or, il n'y a pas de fatalisme à vivre dans le déni constant des droits et des libertés.

Et, à défaut d'avoir construit une culture des droits de l'homme véritable et généralisée, nous pouvons essayer d'en chercher le chemin. Le Gouvernement semble nous dire cela. Notre pays dispose d'une Commission nationale des droits de l'homme. Depuis le début de cette année, c'est Valère Gabriel Etéka-Yemet, 61 ans, qui préside à ses destinées. Il prend la succession de Me Jean-Martin Bemba, avocat célèbre aujourd'hui en exil. Cela n'en ajoute que plus au poids d'une institution qui a toujours suscité questions et suspicions. Faire-valoir auprès des organisations internationales des droits de l'homme? Instrument efficace de protection des droits des citoyens? Quelle marge de manœuvre est laissée à Valère Gabriel Etéka-Yemet à la tête d'une institution officiellement définie comme *«organe de suivi de la promotion et de la protection des droits de l'homme»?*

Les droits de l'homme au Congo sont un thème de tout temps délicat. Mais les institutions ne valent que ce que valent les hommes chargés de les diriger. Il ne serait pas étonnant que, par petits pas, nous puissions inciser une manière de considérer le droit de l'autre comme un devoir de tous et pas seulement des institutions. C'est un souhait mais, même les pyramides d'Egypte, monuments impressionnants, sont nées du vœu de quelqu'un d'ériger des œuvres titanesques et de les léguer à la postérité.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Commission nationale des droits de l'homme (CONADHO)

Valère Gabriel Etéka-Yemet, nouveau président

C'est sans doute une des institutions les moins connues, parmi celles retenues par la Constitution du Congo pour compléter son armature des organes de consolidation de sa démocratie. A côté du Conseil économique et social, par exemple, le Commission nationale des droits de l'homme tient donc une place bien définie. Et même si suspicions et interrogations sont souvent exprimées sur son rôle, beaucoup n'ont pas une grande opinion de ce Conseil qui ne s'est pas beaucoup donné à voir au cours des dernières décennies alors que «les affaires» se succédaient.

Valère Gabriel Etéka-Yemet

Le Conseil constitutionnel ne s'est pas porté partie civile dans les procès en violation des droits de la personne, et pourtant les meurtres, les emprisonnements arbitraires et autres traitements inhumains n'ont pas manqué au Congo. Ils ont été perpétrés sans que le Conseil lève, si l'on peut dire, le petit doigt. Mais il s'agit de conduire un délicat jeu d'équilibre. Car «les droits de l'homme sont nos droits face à l'Etat», rappelle le nouveau président du Commission, Valère Gabriel Etéka-Yemet qui a pris ses fonctions début janvier. Il n'est pas sans savoir toutes les controverses qui entourent l'institution qu'il prend en main. Créé par l'Etat, le Conseil constitutionnel peut donner l'impression de ne pas avoir suffisamment d'indépendance pour défendre le citoyen (y compris contre l'Etat !) dans ses droits élémentaires. Valère Gabriel Etéka-Yemet explique: *«Nous sommes du côté de l'Etat. Nous ne constituons ni une organisation internationale ni une ONG de défense des droits de l'homme; nous sommes l'Etat »*. Pas facile de maintenir en équilibre l'enclume et le marteau, surtout face aux «gros dossiers» délicats. Comment s'en tirer?

Mandat orientation

En suivant la loi, répond-il sans hésitation. *«La Commission nationale des droits de l'homme est un organe ce suivi de la promotion et de la protection des Droits de l'homme. Nous savons que les droits de l'homme évoluent dans un grand paradoxe: c'est l'Etat qui est le plus grand violateur des droits de l'homme, mais c'est également qui est appelé à les protéger. Cela veut dire que nous sommes le premier conseil de l'Etat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Nous ferons tout notre possible pour que l'Etat joue son rôle régalien de protection de ces droits.»*

La démarche de crédibilité est-elle possible lorsque l'opinion a plus répandue est que ne peut dénoncer une violation des droits de l'homme qu'une personne en opposition à l'Etat? Pour Valère Gabriel Etéka-Yemet, cette manière de penser relève de l'erreur. L'opposition n'est pas «inéluctablement» la meilleure observatrice des violations ; celle qui en parle le mieux. *«L'opposition peut avoir des revendications, faire des observations, c'est son rôle. Mais à notre tour, nous sommes appelés à nous saisir de ces constats pour les porter à l'Etat et lui faire savoir la manière d'agir au mieux du bien des citoyens».*

Le nouveau président de la Commission nationale des droits de l'homme est pourtant convaincu que la difficulté première dabs la défense des droits de l'homme au Congo réside dans la faiblesse et la méconnaissance de la loi. *«Il y a, c'est vrai, un déficit en vulgarisation des instruments, nationaux et internationaux, des droits de l'homme chez nous. C'est pourquoi mon mandat portera aussi sur un effort de formation non seul des citoyens, mais aussi des agents de l'Etat ; les policiers, les militaires, les gendarmes, les policiers, les agents de prison, les administrateurs de justice etc… pour donner des outils aux fonctionnaires confrontés aux questions des Droits de l'homme pour mieux les appréhender et mieux les protéger ».*

A.S.M.

Un spécialiste à la Commission

Le Président de la Commission nationale des droits de l'homme n'a pas été tiré du sérail pour **la charge qui lui a été confiée et qu'il exerce effectivement** depuis le 9 janvier. Il s'agit d'un spécialiste des Droits de l'homme, détenteur d'un doctorat en droit de l'Université de Rennes (France), en 1994. Auparavant, il avait obtenu un diplôme de l'Institut international de recherche sur la paix de Genève **(Suisse) en plus de son certificat du Centre international** pour l'enseignement des Droits de l'homme dans les universités de Strasbourg, en France.

Né en 1958, Valère Etéka-Yemet a connu un cursus de formation qui ne le rend pas impréparé aux responsabilités qu'il est appelé à assumer aujourd'hui. Celui qui a introduit l'enseignement des Droits de l'homme à l'ENAM, à Brazzaville, est aussi un ancien grand séminariste, un magistrat stagiaire en France, un enseignant de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville. Il a également assumé des fonctions de Député, de directeur de cabinet du ministre de l'Economie forestière, d'attaché diplomatique au ministère des Affaires étrangères. Valère Gabriel Etéka-Yemet a été, de 2008 à 2012, président du Conseil départemental de la Likouala. Membre du Parti congolais du travail, son parcours est jalonné de participation aux questions de consolidation de la paix au Congo et en Afrique. Il est l'auteur de nombreux livres, dont un volumineux ouvrage sur… *« La charte africaine des droits de l'homme et des peuples »* (Ed. L'Harmattan, Paris 2004, 477 pages).

Droits de l'homme

Jean Blaise Komo chez les détenus

Le directeur général de l'administration pénitentiaire, Jean Blaise Komo, s'est rendu le 14 janvier 2018 à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville. Non seulement pour faire un don de kits composés des matelas, des ballots de friperies destinés aux mineurs, des balaies et des produits de désinfection, mais également de s'adresser au personnel de l'administration pénitentiaire et à quelques détenus qu'il a rassuré que leurs droits humains seront toujours respectés. *«Nous veillerons à ce que vous soyez toujours traités dignement et humainement»,* a-t-il dit.

Jean Blaise Komo donnant les directives au directeur de la Maison d'arrêt

Jean Blaise Komo a rappelé à son personnel que 2019 sera une année de dur labeur. *«Vous devez être présents à vos postes de travail à l'heure indiquée par les textes en vigueur». «Je sais que vous êtes des femmes et hommes déjà bien outillés . Vous savez comment vous comporter. Le règlement intérieur de la Maison d'arrêt est applicable à tous: personnel comme détenus»,* a-t-il averti.

«Je viens pour vous rappeler que vous devez veiller à ce que les droits humains des détenus soient respectés. Ce sont des femmes et hommes au même titre que vous et nous», a fait remarquer Jean Blaise Komo à son personnel. *«Je suis heureux parce que nous avons travaillé l'année qui vient de s'achever. Et, je souhaiterais que la collaboration qui a existé entre nous continue d'être. Je ne voudrais pas entendre qu'il y a des dysfonctionnements à la Maison d'arrêt ou une désobéissance. Sachez que l'administration pénitentiaire est une administration paramilitaire. Nous avons une discipline que nous devons respecter»*, a-t-il poursuivi.

S'adressant aux détenus, il les a rassurés. *«Nous veillerons à ce que vous soyez toujours traités dignement et humainement. Vous êtes ici en séjour, comportez-vous bien. Ne pensez pas que vous êtes ici pour l'éternité, vous sortirez. Parmi vous, il y a peut-être des innocents, mais la justice tranchera sur chacun de vous. Pour ceux qui seront* ***condamnés, ils purgeront leur peine et finiront par sortir.*** *Vous êtes ici pour une rééducation pour que vous soyez des nouvelles créatures. Soyez en paix, sereins et respectueux»*, a dit Jean Blaise Komo.

Après la remise du don des kits, le directeur général de l'administration pénitentiaire est allé visiter les détenus qui préparent cette année les différents examens d'Etat.

Il a aussi visité le centre de réinsertion sociale réhabilité **en 2014 grâce à la convention de financement relative au** Pareda (Projet d'action pour le renforcement de l'Etat de droit et des associations), signé entre le Congo et l'Union européenne.

Inauguré, le 4 août 2017, après la réfection totale des installations électriques qui posaient problème, le bâtiment doté d'un certain nombre de matériel pour les modules de formation tels que briqueterie, menuiserie, soudure, coupe et couture, coiffure, informatique et Ntic, ainsi que le maraichage, le centre de réinsertion sociale a, entre autres missions, de favoriser la réinsertion sociale et économique des détenus, de leur permettre de trouver des opportunités pour chasser la monotonie et la lassitude de l'incarcération.

Au-delà de la fonction punitive, la Maison d'arrêt a aussi la vocation d'éduquer, d'instruire, et de donner la formation **qualifiante aux personnes condamnées, afin qu'une fois** leur peine purgée, qu'elles puissent réintégrer la société sans complexe parce qu'ayant appris durant leur séjour en prison, un métier leur permettant de se resocialiser à l'immédiat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CHU-B

Pour une optimisation des recettes

Le lancement officiel des activités de la Banque postale du Congo au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville consistant à encaisser et sécuriser les revenus de cet établissement hospitalier dans différents secteurs a eu lieu, vendredi 11 janvier 2019. C'était sous le patronage de Florent Balandamio, directeur de cabinet de la ministre de la Santé et de la population.

Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville

En vue d'améliorer les prestations du CHU, le ministère de la Santé et de la population et le ministère des Finances et du budget avaient signé le 3 décembre 2018 dans la capitale un protocole attribuant à la Banque postale du Congo la mission de recouvrer surplace au CHU les recettes de ce centre à savoir les frais d'hospitalisation, les consultations externes, les examens de laboratoire, la radiologie, les actes médicaux et chirurgicaux. A cela s'ajoute toutes les sommes versées dans le cadre du contrat de bail.

Selon Florent Balandamio, le rapprochement du CHU avec la Banque postale du Congo a requis l'avis technique de la direction générale de la comptabilité publique, garantie de la réglementation en matière, afin de clarifier aux parties les principes de séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le comptable, conformément à la règlementation en vigueur.

La contribution de tous, a-t-il précisé s'avère nécessaire afin de faciliter la réalisation de cette mission. «*Le CHU a déjà mis à la disposition de la banque des locaux nécessaires pour soutenir la réalisation de cette mission. Une mission certes difficile, mais avec la collaboration de tous nous y arriverons*», a assuré le directeur de cabinet de la ministre de la Santé.

De son côté, Jérémie Mouyokani, directeur général du CHU a rendu compte des données techniques de cet applicatif qui couvre tous les services: «*Il est sécurisé par un module de biométrie qui permet d'identifier le personnel de la Banque postale du Congo comme celui du CHU habileté. Il permet de produire les rapports périodiques qui pourront aider la direction générale du CHU dans la prise de décisions stratégiques et de consulter en temps réel les différents encaissements de la journée… »*, a-t-il fait savoir.

A noter que cette cérémonie s'est achevée par une visite des différentes caisses de lancement des activités de la Banque postale du Congo au CHU. Elle a été rehaussée de la présence du directeur de cabinet du ministre des Finances, Henri Loundou, de Calixte Médard Tabangoli, directeur général de la Banque postale du Congo et d'autres invités.

Alain-Patrick MASSAMBA

Gendarmerie nationale

Un effort particulier pour le redéploiement dans le Pool et la sécurisation du CFCO

La présentation du rapport bilan de l'année écoulée couplée au port d'insignes de grades à environ cent-soixante nouveaux promus de la Gendarmerie nationale comptant pour le premier trimestre de l'année en cours, a eu lieu le 9 janvier 2019 à Brazzaville. Sous le patronage du général Paul-Victor Moigny, commandant de cette institution qui a, à cet effet, relevé que 2018 a été une année difficile. Le plan d'action a connu un taux de programmation de l'ordre de 45% seulement.

Pendant le port des galons

Après que le colonel Bellarmin Ndongui, commandant en second, chef d'Etat-major de la Gendarmerie nationale ait dressé le rapport bilan de l'année écoulée, le général Moigny a appelé l'ensemble des gendarmes à avoir une pensée pieuse pour leurs frères d'armes décédés en 2018 par le travail et à donner un sens à leur dévouement au service de la nation par leur engagement et leur exemplarité.

Aussi, tirant les leçons de l'an dernier, il a tracé les axes majeurs visant l'amélioration des performances de la Gendarmerie, à savoir : l'amélioration de l'exécution du plan de formation dans l'objectif de juguler les contraintes du nouveau décret sur l'avancement; la poursuite de la maîtrise de l'amélioration de la gestion des ressources dans le cadre de la généralisation et la consolidation de la gestion administrative et financière.

Il sera également question de poursuivre la réorganisation structurelle et territoriale dans le cadre de la mise en œuvre de la répartition des compétences avec la police, de finaliser le chantier d'élaboration des textes organiques, notamment, celui de la restructuration générale de la Gendarmerie nationale et celui de la loi sur l'organisation de la sécurité intérieure. Il y a aussi les autres priorités concernant le renforcement des capacités opérationnelles dans le contexte de la mise en œuvre du schéma national d'intervention de la Gendarmerie; la consolidation de la posture permanente de sûreté et des engagements intérieurs avec un effort particulier sur le redéploiement dans le Pool et la sécurisation du chemin de fer Congo océan.

Outre cela, la Gendarmerie nationale est appelée à poursuivre les engagements internationaux dans l'objectif d'une meilleure professionnalisation susceptible d'améliorer la participation congolaise au maintien de la paix. Ce qui passera par une organisation plus élaborée et un soutien considérable aux stages de formatage de Police constituées.

Le général Moigny a souligné que c'est ce qui devra les mobiliser en 2019. Précisant que pour atteindre ces objectifs, *«un effort du Gouvernement est souhaité afin que la Gendarmerie nationale redonne de la vitalité à sa montée en puissance déjà matérialisée par la création des nouvelles unités et l'achèvement du processus d'implantation de régions de Gendarmerie dans tous les départements administratifs».*

S'agissant de nouveaux promus en grades, on compte pour les officiers, deux colonels, trois lieutenants colonels, deux commandants, quatre capitaines et cinq lieutenants. Pour les sous-officiers, quarante-et-un adjudants-chefs, neuf adjudants et plus de quatre-vingt-dix maréchaux de logis chefs.

Le commandant de la Gendarmerie nationale les a exhortés à mesurer les sacrifices qu'il faut endurer pour mériter la confiance de la hiérarchie. «Le plus grand de ces sacrifices *qui est aussi et surtout une valeur, c'est le travail, rien que le travail»,* a-t-il martelé.

A.-P. M.

Action Permanente pour le Congo (APC)

Le Gouvernement appelé à lutter contre les antivaleurs

Réuni en séance extraordinaire samedi 12 janvier 2019, le bureau politique de l'Action Permanente pour le Congo du président Rodrigue Malanda Samba, parti situé à la majorité présidentielle, a analysé le message du chef de l'Etat sur l'état de la nation prononcé le 29 décembre 2018 devant le Parlement réuni en congrès.

Rodrigue Malanda Samba

Le bureau politique de l'APC soutient les efforts consentis par le président de la République pour le rétablissement de la paix dans le département et de la reprise du trafic ferroviaire sur le chemin de fer Congo Océan (CFCO), épine dorsale de l'économie congolaise.

Il invite le Gouvernement de tout mettre en œuvre pour lutter contre les antivaleurs, *«fléau qui gangrène la société congolaise. Véritable boulet de retardement pour notre Etat-Nation en construction, à travers la mise en place de la haute Cour de justice et de la Cour constitutionnelle»*. Pour l'APC, la lutte contre le phénomène des bébés noirs nécessite une riposte sans précédente du Gouvernement pour que les populations vivent dans la paix véritable.

S'agissant de la crise économique et financière qui secoue le Congo, le bureau politique de l'APC se félicite des efforts du redressement entrepris par le Gouvernement. *«Ce qui augure des perspectives positives pour la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI), dont les négociations évoluent en toute transparence.»*

Pascal BIOZI KIMINOU

Coup d'oeil en biais

Il tente de s'agripper à un câble EEC et meurt électrocuté

On ne le dira jamais assez, les câbles électriques qui pendent ou qui traînent au sol constituent un danger public. Un jeune de 27 ans est mort électrocuté mercredi 9 janvier 2019 vers 6h, à Massissia (un quartier de l'arrondissement 8 Madibou), en tentant de s'agripper à un câble d'Energie électrique du Congo (EEC), ex-SNE, longeant le mur d'une parcelle non loin de son domicile. Alors qu'il se rendait à son lieu de travail, l'infortuné avait glissé en enjambant une mare d'eau (il avait plu ce jour-là). Il s'était accroché au câble, mais à un endroit où les fils étaient sans gaine. Le résultat est horrible. Ce drame pouvait être évité si les agents de la société EEC, informés de l'affaissement d'un poteau depuis quelques semaines, étaient venus sécuriser la zone.

Aussitôt construites ou réhabilitées, aussitôt abîmées

Beaucoup d'usagers sont étonnés devant la rapidité avec laquelle se dégradent les routes congolaises. Malgré les efforts de réhabilitation des pouvoirs publics, plusieurs routes goudronnées de la capitale sont en effet dans un état déplorable. Plus que des nids de poule, ce sont de véritables trous qui mitent la voierie. Les rues Mbochi, Itoumbi, Mbiemo, Miadéka, les avenues Maya-Maya, Ngamaba, Premiers Jeux africains, Trois Francs, 5 Février, Mabiala-Ma-Nganga, Gascogne, Péterson, la route nationale n°2, de Massengo à Kintélé, le tronçon de route Mouhoumi-Rond-point Mazala, la route Moukondo-Nkombo Matari, etc., sont parmi les plus dégradés. Le goudron est soumis à rude épreuve par les usagers, les agressions des eaux pluviales ou les ordures ménagères déversées par les riverains qui bouchent les canalisations n'arrangent rien. Mais, la conception et l'entretien des ouvrages sont également mis en cause.

Jean-Didier Elongo toujours en détention à la Maison d'arrêt

Malgré le non-lieu prononcé par les juges dans l'affaire de détournement présumé de fonds destinés aux travaux de cure de jouvence des bâtiments du CHU de Brazzaville pour laquelle il était incarcéré, le directeur général du contrôle des marchés publics, Jean-Didier Elongo, croupit toujours en prison, alors qu'il devait être libéré. La raison est qu'il est poursuivi à nouveau pour avoir créé des emplois fictifs, semble-t-il, cette fois à la Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP). L'accusation affirme que les effectifs de cette structure des Grands travaux sont passés à 150 agents, pendant les 10 ans de son exercice, alors que 50 seulement étaient retenus initialement. Le procès a été renvoyé au 21 janvier 2019.

Les occupants des 1000 logements de Kintélé dans le désespoir

C'est la désillusion dans les rangs des sinistrés du drame du 4 mars 2012 provoqué par l'explosion d'un dépôt de munitions dans le quartier Mpila, à Brazzaville. Relogés, pour certains, à la Cité 1000 Logements de Kintélé, ils sont aujourd'hui sous le coup d'une mesure d'expulsion prise par les autorités de la mairie. Une décision pour les prémunir contre le danger que constitue l'avancée d'un grand ravin qui menace le site, semble-t-il. Dans un bref délai, ils doivent déguerpir. Ils ont fait savoir leur colère cette semaine en se répandant dans les médias. Après avoir tout perdu à Mpila, ils se considèrent comme des laissés-pour-compte, et ne savent plus à quel saint se vouer.

Route Kinkala-Mindouli: le Gouvernement congolais sous la menace de l'Union européenne?

Le tronçon de route Kinkala-Mindouli, dans le département du Pool, qui était en pleine réhabilitation en 2016 est aujourd'hui abandonné à cause des affrontements armés entre Ninjas-Nsiloulou du pasteur Ntumi et Forces armées régulières qui ont heureusement pris fin. Mais, il connaît des dégradations qui risquent de devenir irrécupérables au rythme où tombent les pluies. Or, le financement de lancement des travaux de réhabilitation de cette route longue de 56 kilomètres a été apporté par l'Union européenne (UE). Selon des sources bien informées, si le Gouvernement congolais n'apporte pas sa contrepartie financière pour reprendre et achever les travaux de construction, l'UE le sommera de rembourser le financement mis à sa disposition sous forme de don. En Europe, on ne tergiverse pas avec l'argent du contribuable!

Un collège à moitié fermé à Brazzaville faute de structures d'accueil!

Au CEG de Mfilou, situé à côté de l'hôpital de l'Amitié Chine-Congo, les élèves des classes allant de la Sixième à la Quatrième n'ont pas encore renoué avec les cours en ce deuxième trimestre de l'année scolaire. Et pour cause, ils ne peuvent pas accéder à leurs salles de classe, les toitures des bâtiments ayant été arrachées par le vent qui a soufflé dans la nuit du 31 décembre 2018 au 1er janvier 2019. Seules les salles de classe de la Troisième ont été épargnées par la bourrasque. Se tourner les pouces, jusqu'à quand?

Ils sont têtus, les riverains de la Mfoa

On a beau le leur interdire, les riverains de la rivière La Mfoa dont le lit a été aménagé à coups de millions de francs CFA s'entêtent à y déverser les ordures ménagères. Ils sont souvent actifs quand il pleut. Il n'est pas surprenant que la Mfoa se trouve dans un état d'insalubrité. Et pourtant son aménagement les épargne des inondations répétées dont ils étaient victimes et leur permet de se déplacer aisément d'un endroit à un autre.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION
SUECO

Offre de formation du personnel œuvrant dans les domaines des cafés, hôtels et restaurants

- Aux responsables des Cafés, Hôtels et Restaurants : Suéco vous offre un panel de formations qualifiantes pour faire passer votre personnel de l'amateurisme au professionnalisme.

- Nos formations :
  - ✓ Personnel de salle (Serveuse, Maître d'Hôtel)
  - ✓ Personnel d'Accueil (Réceptionniste, Hôtesse, Agent de voyage)
  - ✓ Personnel de Bouche (Communard, Cuisinier, Pâtissier)
  - ✓ Personnel d'Entretien (Buandier, Lingère, Femme de chambre, Valet de Chambre, Equipier, Gouvernante)
  - ✓ Contrôleur nourriture et boisson

Notre Amphithéâtre et nos espaces, disponibles pour toutes vos différentes manifestations en salle ou en plein air

L'unique Amphithéâtre de Pointe-Noire avec emplacement des chaises en plan incliné (+300 places)

Espace vert

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 22 294 05 55 / 06 942 38 56 / 05.380.09.50

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06.664.85.64/04.432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

CHIMIE AFRIQUE CONGO

Société à Responsabilité Limitée / Au capital de 400.000.000 Francs CFA
Siege social sis Village Côte Matève, route de la frontière, B.P.: 5521
Pointe-Noire, République du Congo / RCCM N°CG/ PNR/09 B 941

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire de la société Chimie Afrique Congo,du 25 Juin 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 28 Juin 2018, enregistré à Pointe-Noire, en date du 28 Juin 2018 sous le folio 117/5 N°417, il a été décidé de ce qui suit :

1- De la transformation juridique de la société une société par actions simplifiée et de la modification en conséquence de ses statuts;
2- De la nomination de Monsieur Pierre MIGNOT, domicilié à Pointe-Noire en République du Congo, en qualité de Président de la société, et pour une durée indéterminée.
3- De l'augmentation du capital de la société qui sera désormais porté à 490.000.000 Francs CFA, par la création de 9.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10.000 Francs CFA chacune, souscrites et intégralement libérées.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 18 DA 3025, le 10 Décembre 2018.

Fait à Pointe-Noire, le 24 Décembre 2018.

Pour avis.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06.664.85.64/04.432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE NBP

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de F CFA : Deux Millions Cinq Cent Mille (2.500.000)
Siège social : quartier Koufoli / Pointe-Noire, République du Congo

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaire de l'associé unique, établi par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, en date du 22 Novembre 2018, enregistré au domaine et timbres à Pointe-Noire, en date du 22 Novembre 2018 sous le folio 212/7 N°651, il a été décidé ce qui suit:
• Du changement de la dénomination sociale, la société anciennement dénommée société NBP, devient désormais société NBP ASSURANCES.
• De la modification de l'objet social, la société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger: Intermédiaire d'Assurances.
• De l'augmentation du capital social de la société à 15.000.000 de Francs CFA, par la création de 1250 parts nouvelles de 10.000 Francs CFA chacune souscrites et libérées par l'associé unique, soit 12.500.000 Francs CFA.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/11 B 2646 - 18 DA 3026, le 10 Décembre 2018.

Fait à Pointe-Noire, le 26 Décembre 2018.

Pour avis.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

SOCIETE GSM
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Capital social : 1.000.000 F CFA
Siège social : Kintélé vers le rond-point du stade la Concorde,
Brazzaville - Tél : +242 06 656 59 20
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des Actes en date du 19/11/2018, enregistrés à la recette des domaines et timbres de Poto-poto à Brazzaville, le 21/11/2018, sous le Folio 216/10 n°1927, il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: SOCIETE GSM;
Forme de la Société: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE ;
Siège social: Brazzaville, Kintélé vers le rond-point du stade la Concorde, Brazzaville
Capital social: UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées ;
Objet social: Commerce de gros non spécialisé, Vente matériaux de construction, Alimentation, Gestion immobilière, représentation des marques, Distribution, Etudes et conseil en gestion, Prestation de services dans les Bâtiments et travaux publics, Négoce, Agropastorale;
Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;
Administration de la Société: conformément aux dispositions statutaires, Madame YEKELE Juliette Ghislaine, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville au numéro 31 de la rue Owando, quartier Talangaï, arrondissement 6 Talangaï, a été nommée gérante pour une durée indéterminée;
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03/12/2018;
La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00137, en date à Brazzaville du 03/12/2018.

Pour avis,
YEKELE Juliette Ghislaine
Gérante

SOCIETE MELAINE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Capital social : 1.000.000 F CFA
Siège social : 116, Rue Oboli, Talangaï, Brazzaville
Tél : +242 05 569 27 59
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des Actes en date du 19/11/2018, enregistrés à la recette des domaines et timbres de Poto-poto à Brazzaville, le 21/11/2018, sous le Folio 216/4 n°1921, il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SOCIETE MELAINE;
Forme de la Société: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE ;
Siège social: Brazzaville, 116, Rue Oboli, Talangaï ;
Capital social: UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées ;
Objet social: Commerce de gros non spécialisé, Vente matériaux de construction, Alimentation, Gestion immobilière, représentation des marques, Distribution, Etudes et conseil en gestion, Prestation de services dans les Bâtiments et travaux publics, Négoce, Agropastorale;
Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;
Administration de la Société: conformément aux dispositions statutaires, Madame BOYAMBA Gertrude, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville au numéro 116 de la rue Oboli, quartier Talangaï, arrondissement 6 Talangaï, a été nommée gérante pour une durée indéterminée ;
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03/12/2018;
La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00136, en date à Brazzaville du 03/12/2018.

Pour avis,
BOYAMBA Gertrude
Gérante

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Conférence-débat

S'investir dans le développement de son pays, devoir du citoyen

La Fondation Niosi et l'IFC (Institut Français du Congo) ont organisé mercredi 9 janvier 2019 une conférence-débat sous la modération de Josué Ndamba de la Fondation Niosi. Joseph Badila, docteur en science de l'information et de la communication y est intervenu sur *«Particularisme et influences universelles dans une interprétation évolutive de l'Afrique»*.

Joseph Badila et Josué Ndamba

Demblée Joseph Badila s'est interrogé: peut-on rêver d'une cité moderne où l'homme a sa place? Pour lui, un des phénomènes les plus marquants de la seconde moitié du 20e siècle restera sans doute l'accession des pays d'Afrique Subsaharienne au premier plan de la scène internationale. Entre les années 1957 et 1960 s'amorça ce que l'on appela la libération des peuples africains. Commencée en 1957 avec la proclamation de l'indépendance du Ghana, la décolonisation s'est poursuivie jusqu'en 1976 avec l'accession à la souveraineté internationale des anciennes provinces portugaises d'Outre-mer. La République, a-t-il indiqué, se devait développer une identité originale et attachée à l'humanisme. Mais à son tour, l'Afrique s'est vue entourée de barrières et de barbelés psychologiques mais quelques fois visibles, des pseudos particularismes inventés, aux motivations diverses mais certainement pas à celles destinées à une réflexion commune ouverte, variée et désintéressée qui place l'humain face à un milieu où serait garantie la liberté de penser, sans a priori ni consigne, avec la possibilité de rester soi-même, sans être mis en condition ni soumis à une pensée dominante.
Pour le conférencier, après une courte période d'accalmie, le frisson de la démocratie a cédé le pas à l'impulsion de la guerre froide. Mais dans la difficulté qu'a eu l'Afrique avec ces étapes successives de la décolonisation, les pragmatismes des hommes a fait jaillir le concept politique de panafricanisme. En effet, à l'entrée du 20e siècle, ce qui était à l'origine une simple manifestation de solidarité africaine parmi les Noirs d'ascendance africaine des Antilles britanniques et des Etats unis d'Amérique. Il devient un mouvement politique réclamant l'indépendance des colonies africaines. Malgré les conférences au sommet des chef d'Etat, les perspectives d'une certaine volonté d'agir ensemble ont disparu. Ce qui signifie un sérieux double échec pour le panafricanisme ainsi que l'harmonisation des degrés d'évolution économique entre pays africains.
Partant de cette expérience, Joseph Badila a soutenu que l'Afrique subsaharienne est en proie à trois crises: crise sociétale, crise sociale, crise politique. *«Ces crises montrent l'acuité du problème du pouvoir en Afrique. Pendant plus de cinq décennies, la République n'ayant pas apporté un échange suffisant, c'est dans le vide de la pensée que s'est inscrit le mal. Sous fond d'incivisme et d'irrespect, les fondations de l'Etat sont rangées par le gaspillage. Les Etats deviennent ingouvernables. Dans le contexte d'aujourd'hui, l'Afrique a besoin des institutions qui devraient avoir une conception bienheureuse de la vie à l'image des abeilles qui s'illustrent par le courage, la pudeur, le zèle, la propriété, la capacité de vivre en harmonie. Il faut enrichir l'Afrique du langage humain qui sert à exprimer des idées à soutenir le travail de la pensée»*.
Le citoyen doit s'investir dans le développement de son pays, ce n'est pas le cas au Congo. La vie des hommes doit être régie par les lois et les mœurs. *«Si nous voulons être en paix et heureux chez nous, il n'y a que le patriotisme qui puisse nous faire marcher pendant longtemps vers un même but: l'universalité du citoyen. Le particularisme en incitant la réflexion se propose d'aller puiser la lumière chez une nation intérieure. L'universalité véhicule des valeurs positives à travers les époques, cependant le sens profond de l'universalité n'apparait qu'à celui qui a réussi à concevoir et à s'approprier le sens de son amélioration pour changer la société»*, a soutenu Joseh Badila.
Comment progresser à l'universel si l'on n'est pas conscient de sa citoyenneté? *«Une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne ferait que défendre la propriété au dépend de la morale et de la nature, une telle société serait jugée»*, a-t-il averti.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

En décembre dernier, une mesure gouvernementale menaçait d'expulsion les vendeurs de marché étalant les denrées alimentaires à même le sol. Apparemment, jusqu'à ce jour, rien n'est fait et les vendeuses occupent toujours leurs places. A quand le début de cette opération?

A.NK.-K (Plateau, Brazzaville)

Entrepreneuriat

Rendre visibles les produits congolais sur le marché mondial

De nationalité congolaise, Mme Christine Makany est promotrice de la société Glacy spécialisée dans la fabrication des Sorbets, glaces et sucettes glacées aux fruits locaux (ntsui-téké, malombo, barbadine, goyave, corossol, tondolo, minguengue, banane-cannelle, fruit de baobab etc). Ayant pris part à la grande foire foraine de Miami (Etats-Unis) en octobre **2018, elle parle des difficultés d'une entreprise naissante mais** aussi de ses perspectives possibles.

**Qui est ce qui vous a motivé pour fonder Glacy?*
**Glacy a pour vocation de sublimer les saveurs de chez nous. Ce projet est né en moi depuis 1981. J'ai toujours été marquée par la volonté de faire quelque chose d'important pour le Congo, à partir de ses ressources. Et, j'ai opté de le faire d'abord avec les glaces; des sorbets à base des fruits locaux.
**A ce jour, que peut-on dire de Glacy?*
**La production se porte tant bien que mal. Nous éprouvons beaucoup de difficultés financières, parce que jusque-là je ne suis pas accompagnée par des banques. Je me débrouille et c'est très difficile. Mais il y a une forte croissance de la demande.
**Comment est composée votre équipe?*
** J'ai cinq jeunes: deux en cuisine et trois à la vente. La fabrication des sorbets et glaces est faite par moi-même.
**Pouvez-vous nous parler de votre participation à la foire de Miami?*
**Je produis au Congo, mais je me suis donnée comme maître-mot produire pour le monde. Cela veut dire qu'il faut présenter des produits de qualité. Il y a des personnes qui sont passées par Glacy et découvert ses produits. Elles ont pensé que j'avais ma place à Miami. C'est une consultante rwandaise qui s'est chargée de m'inscrire et

Christine Makany

j'y suis allée.
**Que pouvez-vous dire à votre clientèle congolaise?*
** Le Congo se développera à partir des produits du Congo. Donc, nous devons valoriser tout ce que nous avons chez nous. Le Congo regorge de beaucoup de ressources et on ne peut pas émerger s'il n'y a pas de production. Parmi les contacts que j'ai eus à Miami, il y a ceux avec des entrepreneurs qui souhaitent installer des entreprises au Congo. Mais la condition est que notre production doit être forte.
**Et vos perspectives?*
**En tenant compte de ce que j'ai appris aux Etats-Unis, je suis en train de travailler avec ceux qui accordent la certification des produits. Je me donne comme objectif d'ici cinq ans, si Dieu m'aide, d'industrialiser la production de jus à base de nos produits. Une entreprise qui démarre, c'est très difficile. Le Doing business, ça ne s'applique pas qu'aux étrangers, ça s'adresse aussi à nous. Si on avait une loi qui nous exonérait de tout pendant cinq ans, en attendant que la structure s'installe et se fasse connaître, ce serait une bonne chose. L'accompagnement que je demande, c'est cinq ans d'exonération de tout pour nous permettre de former le personnel, de nous équiper,... et à ce moment-là, on peut penser payer toutes les taxes.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Vie des organisations

La 3e édition de la foire foraine «Djoka Pè Ouesso» se tiendra la saison sèche prochaine

L'annonce a été faite vendredi 11 janvier dernier à Brazzaville, à l'occasion d'une conférence de presse donnée par Leonidas Carrel Mottom Mamoni, président du comité d'organisation, par ailleurs deuxième questeur de l'Assemblée nationale. Le ministre des Sports et de l'éducation physique Hugues Ngouelondélé, le premier vice-président de l'Assemblée nationale Léon Alfred Opimbat, le président de la Fédération congolaise de football, M. Mayolas, un parterre d'invités et des professionnels de médias étaient présents. Pour les principaux organisateurs de l'évènement, ce sera un rendez-vous sportif, culturel, touristique et économique.

Leonidas Mottom Mamoni entouré de Léon A. Opimbat et Hugues Ngouelondélé

Fruit d'un travail d'équipe dévouée à la cause culturelle, économique, sociale et sportive, le projet *«Djoka Pè Ouesso»* qui se traduit par *«en route pour Ouesso», «allons à Ouesso»*, selon son président, répond aux besoins des populations des contrées de l'intérieur du pays de participer pleinement au développement économique et social mais aussi aux valeurs de paix, d'unité nationale et d'intégration sous-régionale. *«Djoka Pè Ouesso, est un projet multisectoriel qui, à partir de juin 2019 va mobiliser l'attention, le dynamisme de chaque jeune de la République. C'est un rendez-vous que nous donnons à l'ensemble de la jeunesse de notre pays»*, a indiqué Leonidas Carrel Mottom Mamoni, qui dit vouloir solidifier les liens d'amour, de fraternité et de patriotisme des jeunes congolais de tous horizons, sans exception. Et ceci n'est possible que par le sport et la culture. D'où il découle que le vivre ensemble ne doit pas être un slogan, mais une vaste pratique, une ouverture vers les autres *«enfants de le République»*. M. Mottom estime que les politiques ont construit dans la conscience collective des enfants de la République qu' *«il existerait un Congo du nord, face à un Congo du sud»*. Et la raison d'être de *«Djoka Pè Ouesso»*, c'est de briser cette perception erronée des choses, *«démontrer à travers la culture et le sport que le Congo est un et indivisible»*, a souligné le président d'organisation de *«Djoka Pè Ouesso»*, qui insiste sur le brassage des cultures et des sportifs de différentes localités du pays, pour réussir son pari.
Cette troisième édition qui débutera en juin et, qui prendra fin en septembre 2019 se déroulera de la manière suivante:
En juin 2019, une kermesse sera lancée à Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha. Elle est une plateforme pour toutes les activités qui y seront organisées. Cette kermesse durera 4 mois. Mais chaque mois elle prendra une autre tournure. Il sera procédé, d'abord au début de cette kermesse, à la diffusion de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) Egypte 2019. Il y aura aussi bien des jeux concours que des formations pour la danse. A partir du 15 juillet, commencera la coupe du Cacao. Elle rassemblera les sélections de plusieurs départements: les Plateaux, la Cuvette-Ouest, la Cuvette, la Sangha, la Likouala, et comme invité d'honneur, le département du Pool.
Au mois d'août sera organisée la Semaine culturelle de la Sangha. La culture culinaire de ce département sera mise en exergue. Notamment la présentation des mets : *«Péké», «Ndjak»*, etc. et des boissons à vertus thérapeutiques. Il est aussi prévu une session de formation sur le devenir de la culture de la Sangha. Des activités touristiques, vers le mont Nabemba, le parc Odzala-Kokoua, Nouabalé-Ndoki, le site de Mbirou, etc. Enfin, en septembre une foire scolaire sera organisée. Les commerçants de tous horizons y sont attendus. Des dons aux parents d'élèves, jusqu'à 100% des fournitures achetées sont également prévues.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

StarTimes Media Congo

Encourager le partenariat avec la presse

Filiale du Groupe chinois StarTimes spécialisée, entre autres, dans la fabrication électronique et la télédistribution, StarTimes Media Congo a procédé, samedi 12 janvier dernier à la dotation en kits de réception de plusieurs dirigeants de presse. Plus d'une dizaine de journalistes des médias publics et privés de la place ont pu bénéficier d'un kit composé de: un décodeur, une parabole et autres accessoires, pour jouir gratuitement pendant 24 mois, du meilleur de la télévision satellitaire. C'est Emmanuel Fontana Ndzah, responsable marketing de de cette société qui a assuré la distribution des kits, en lieu et place du directeur/pays.
Pour lui, les journalistes sont des partenaires privilégiés dans l'action de la société StarTimes Media

Pendant la remise des kits

Congo. *«Dans le cadre de nos activités routinières nous travaillons en premier avec les médias. Et dans le cadre de ce partenariat, nous avons voulu, en ces débuts d'année 2019, renforcer nos liens avec les professionnels des médias, en leur offrant ces kits»*, a déclaré Emmanuel Fontana Ndzah. Quelques bénéficiaires ont exprimé leur joie. *«Je suis heureux de bénéficier d'un décodeur StarTimes. C'est une récompense du fait que nous relayions les activités de cette société»*, a fait savoir Théodore Balossa. Pour François Bikindou, *«c'est une grande joie d'être choisi parmi les bénéficiaires de ce kit complet. C'est une marque de reconnaissance et on sent bien qu'on existe. Mais je profite de dire à ceux qui n'ont pas encore des bouquets StarTimes de pouvoir tenter l'expérience pour ne pas s'attarder dans la monotonie…»*.
A rappeler que StarTimes Media Congo est installée au Congo depuis 2014. Elle propose des bouquets à contenus variés dans les thématiques ci-après: le sport, la musique, le cinéma, le divertissement, la mode, les séries, la jeunesse et les découvertes.
Fondée en 1988, StarTimes est l'intégrateur de système le plus influent, fournisseur de technologie, opérateur de réseau et fournisseur de contenu dans l'industrie chinoise de radiodiffusion et de télévision, et espère réaliser son rêve de devenir le groupe médiatique le plus influent de la planète terre.

M. M.M.

Justice

Suspension de la libération de Laurent Gbagbo après un nouvel appel

Les cris de liesse des Ivoiriens à Abidjan et sur l'ensemble du pays, notamment les proches de Laurent Gbagbo, suite à son acquittement avec son ancien ministre Charles Blé Goudé n'ont duré que quelques heures. La Cour pénale internationale (CPI) a suspendu mercredi 16 janvier 2019 la remise en liberté de l'ancien président, après un nouvel appel déposé par le procureur au lendemain de son acquittement retentissant. Les juges avaient ordonné un jour plus tôt sa remise en liberté, ainsi que celle de son bras droit Blé Goudé, ex-chef du mouvement des Jeunes patriotes.

Laurent Gbagbo

Fatou Bensouda

Charles Blé Goudé

L'acquittement d'accusations de crimes contre l'humanité de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé en première instance a suscité comme un tollé en Afrique et dans le monde. Mais selon la Cour pénale siégeant à La Haye, aux Pays-Bas, les deux hommes doivent maintenant «rester sous la garde de la CPI» jusqu'à ce que l'appel du parquet contre leur libération soit entendu. Déjà, d'aucuns y avaient vu l'échec de la justice internationale et un troisième coup, fatal, après ceux de l'affaire du président kényan Uhuru Kenyatta et de Jean-Pierre Bemba Gombo, acquitté en juin 2018. Dans un premier temps, la chambre de première instance avait pourtant «constaté qu'il n'y avait pas de circonstances exceptionnelles allant à l'encontre de la mise en liberté de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé.

En détention depuis plus de sept ans, Laurent Gbagbo était jugé pour des crimes commis pendant la crise de 2010-2011, née de son refus de céder le pouvoir à son rival, l'actuel président ivoirien Alassane Ouattara. Il avait finalement été arrêté en avril 2011 par les forces du président Ouattara, soutenues par l'ONU et la France. Il est le premier ancien chef d'Etat à avoir été remis à la CPI. L'ancien président ivoirien et Charles Blé Goudé étaient sous le coup de quatre chefs d'accusation: meurtres, viols, persécutions et autres actes inhumains, pour lesquels ils ont toujours plaidé non coupable.

Les juges avaient en effet prononcé l'acquittement sans donner l'intégralité de leurs arguments. Car cela risque de prendre encore plusieurs mois. Mais en attendant, la procureure Fatou Bensouda craint que l'ancien président ivoirien et l'ex-leader des Jeunes patriotes ne prennent la fuite avant une éventuelle poursuite du procès.

Une question principale se pose: leur retour en Côte d'Ivoire. D'après le porte-parole adjoint du gouvernement ivoirien, la Belgique a accepté d'accueillir Laurent Gbagbo. L'ancien président a déjà sur place, certains membres de sa famille, contrairement à Charles Blé Goudé, qui-jusque-là, a laissé entendre qu'il voudrait rentrer dans son pays. Affaire à suivre!

Azer ZATABULI

Processus post-électoral en RD Congo

L'UA et la SADC autour d'une table pour accorder les points de vue

A la demande du Rwandais Paul Kagamé, président en exercice de l'Union africaine (UA), la Communauté des Etats d'Afrique australe (SADC) s'est réunie en urgence, jeudi 17 janvier à Addis-Abeba, en Ethiopie, pour débattre du résultat contesté de l'élection présidentielle du 30 décembre 2018 en République démocratique du Congo. Objet de la rencontre: appeler à un recomptage des voix, à un dialogue entre acteurs politiques congolais ou à respecter les résultats du scrutin. Quatorze chefs d'Etat de la sous-région ont été conviés à ce mini-sommet.

Les dirigeants de la SADC (Ph. d'arch.)

Depuis le week-end écoulé et un premier communiqué plutôt musclé de la Communauté des Etats d'Afrique australe (SADC), des dissensions se sont fait sentir. Lundi 14 janvier, alors que la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs souhaitait elle aussi un recomptage des voix, la SADC a fait marche arrière sur cette demande. A l'origine de ce rétropédalage, l'Afrique du Sud, alliée de Kinshasa et défenseur de sa souveraineté. Devant le Conseil de sécurité le lendemain, Johannesburg s'est montré prudent, en saluant le bon déroulement du scrutin en appelant toutes les parties à la retenue. L'objectif à Addis-Abeba était de parler d'une seule voix. Dès jeudi, des consultations ont eu lieu entre Paul Kagamé, les présidents des pays de la SADC et ceux de la Conférence des Grands Lacs.

Si 61% des Congolais devaient avoir voté pour Martin Fayulu, comme l'affirme le candidat, le priver de sa victoire fait courir le risque de heurts dans le pays. Avec pour défi que les contestations post-électorales ne se transforment en violences incontrôlables. De leur côté, les Etats-Unis d'Amérique ont appelé mercredi la CENI à faire en sorte que les résultats définitifs reflètent la volonté des Congolais, tout en disant reconnaître la légitimité des inquiétudes sur la transparence du processus électoral.

Alors que la République démocratique du Congo vit la première alternance de son histoire à l'issue de ces scrutins dont les résultats sont largement contestés, deux fuites exceptionnelles de documents viennent éclairer d'un nouveau jour le processus électoral. Ces milliers de pages analysées par un groupe de médias étrangers, notamment le Financial Times, TV5 Monde et Radio France internationale, en collaboration avec le Groupe d'études sur le Congo (GEC), un institut de recherche de l'Université de New York, indiquent que le vainqueur n'est pas celui annoncé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le premier document, une base de données attribuée à la Commission, porte sur 87% de suffrages exprimés. Le second a été produit par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et porte sur 42,92% des voix. Toutes les données de ces deux documents concordent, selon le GEC.

Au final, les regards des Congolais sont rivés sur la Cour constitutionnelle qui devait vite donner ses conclusions suite à la requête de Martin Fayulu.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble
ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06.664.85.64/04.432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

T.P.S.M.I. Group Limited
Société à Responsabilité Limitée par actions
Au capital de 10.000,00 HKD
Siège social : 38, Casey Building, Sheung Wan
Hong-Kong - CHINE

Aux termes d'un procès-verbal de décision de l'associée unique de la société «TPSMI Group Limited, en date du 30 Novembre 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 Décembre 2018, enregistré à Pointe-Noire, le 19 Décembre 2018, folio 234/5 N° 9341, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la succursale en République du Congo à compter du 1er Janvier 2019 ; celle-ci aura désormais pour nom commercial «PETRODIVE (Succursale du Congo)».

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 18 DA 3112 du 21 Décembre 2018. Inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/10 B 1857, en date du 15 Octobre 2010.

Fait à Pointe-Noire, le 28 Décembre 2018.

Pour avis.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

NECROLOGIE

MM. Jean Mabounda Kombo, enseignant à la retraite, Antoine Mpicka Kombo, agent des Douanes et famille informent les parents et amis, les chrétiens de la paroisse Saint François d'Assise de Brazzaville et le personnel de l'hôpital général Adolphe Sicé de Pointe-Noire, que le programme des obsèques de leur fille et nièce, Nirina Tachda MABOUNDA MPEMBE, se dérouleront le mardi 18 janvier 2019, à Brazzaville selon le programme ci-après:

8h: Levée de corps à la morgue municipale
9h30: Recueillement au lieu de la veillée, sis N°32 de la rue Djiri à la Poudrière
11h30: Départ pour l'église Saint François d'Assise
12h: Messe
14h: Départ pour le cimetière privé «Ma Campagne» suivi de l'inhumation
16h: Retour et fin de la cérémonie.

METSTOIAUROUGE

airtel

NOUVEAU
MASOLO+
C'est **plus de minutes**
à prix réduits
*121*1*2#

7 MIN
125 FCFA / 3 JOURS

3 MIN
60 FCFA / 1 JOUR

30 MIN
350 FCFA /7 JOURS

LE RESEAU DES **SMARTPHONES**

airtelcongob

Partenariat

X-Oil Congo, distributeur officiel des lubrifiants Shell

Connue pour la commercialisation du carburant à travers ses stations-service aux couleurs jaune et noir, la société X-Oil Congo distribuera également des lubrifiants fabriqués par la société Shell. L'annonce a été faite au cours d'une conférence de presse animée par le Directeur Général de X-Oil Congo, M. Jérôme Martins OLIVEIRA, le 15 janvier dernier à Brazzaville.

Jérôme Martins OLIVEIRA (au milieu), pendant la conférence de presse

Ce partenariat avec la société Shell pour la commercialisation de ses lubrifiants participe du développement de la société X-Oil Congo, s'est réjoui Jérôme Martins OLIVEIRA.

La commercialisation des lubrifiants Shell représente, pour X-Oil Congo, un moyen d'accompagner sa clientèle, en proposant des produits adaptés à leurs véhicules, afin de garantir leur pérennité.

Plusieurs gammes de lubrifiants sont disponibles pour l'ensemble du parc automobile congolais. Sachant qu'en Afrique, 80 % des véhicules sont d'occasion, autrement dit des véhicules déjà utilisés, la société Shell propose des lubrifiants adaptés à l'âge du véhicule, voire au kilométrage du moteur. Par exemple, il est recommandé d'utiliser le lubrifiant 20W50 dans les véhicules dont l'âge du moteur a plus de 13 ans. Shell offre également des lubrifiants adaptés au type de véhicule (léger ou poids lourds), ainsi qu'à la performance du véhicule (voiture ou luxe…). Pour les véhicules légers conçus pour l'essence ordinaire ou du carburant Super, à l'instar des taxis, l'idéal est d'utiliser la gamme Shell Helix. Celle-ci possède des spécificités capables de rallonger la vie des moteurs Super et de les entretenir convenablement.

A contrario, pour les véhicules poids lourds fonctionnant au gasoil ou diesel, le mieux serait d'utiliser la gamme Shell Rimula RX1540. Cette huile spécifique aux poids lourds tient compte aussi des caractéristiques environnementales du lieu où circulent ces véhicules. Sur des routes en mauvais état, par exemple, la puissance dégagée, les moteurs des poids lourds agissent beaucoup plus sur la durée du véhicule que sur une route en bon état. La Shell Rimula RX1540 a donc l'avantage de bien nettoyer un moteur et de lui garantir une durée de vie maximale.

D'autres types de produits complètent la gamme, notamment les lubrifiants semi-synthétiques tels le 10W40, composé de 40 % de minéral et 60 % de produits chimiques; le 5W40, purement synthétique, conseillé pour les véhicules haut de gamme, à l'exemple des Range Rover et des V8. Des lubrifiants mixtes (pour véhicule légers et poids lourds) sont également disponibles.

L'autre particularité des lubrifiants Shell est que le chauffeur sera capable d'interpréter les indications inscrites sur le bidon et choisir le lubrifiant adapté. X-Oil a prévu, également, au niveau des stations, un service assistance composé des technico-commerciaux capables d'expliquer au chauffeur le rôle précis d'un lubrifiant et, surtout, celui adapté à son véhicule ou à son moteur. Car l'usage d'un lubrifiant est déterminant pour rallonger ou réduire la durée de vie d'un véhicule. Selon les constructeurs automobiles, il est, par exemple, proscrit de faire usage d'un lubrifiant moyen dans les véhicules haut de gamme, au risque de comprimer le fonctionnement à plein régime du moteur. À l'inverse, utiliser un lubrifiant synthétique sur un moteur âgé s'avère également périlleux, puisque la performance dudit lubrifiant pourra casser ce moteur.

Ces lubrifiants mis sur le marché sont couverts par des homologations de différents constructeurs automobiles ou de moteurs. Le marché de lubrifiants pullule de produits contrefaits. Or Shell, un des principaux producteurs de lubrifiants au monde, a développé une grande expertise dans ce domaine, grâce à sa connaissance pointue des engins. Il détient 12,5 % du marché mondial des lubrifiants.

A travers un réseau de 24 stations, avec une forte présence à Brazzaville et Pointe Noire, X-Oil est l'un des acteurs majeurs sur le marché du carburant à Brazzaville. Sur la période 2017, cette société a réalisé des investissements à hauteur de 6 milliards de F. CFA.

Ces investissements ont permis d'ouvrir des stations-service à Mongo-Kamba (Pointe-Noire), Dolisie (Niari), Inoni (Plateaux), Obouya (Cuvette), Boko (Pool) et sur la Route nationale no 1, à Madibou (Arrondissement de Brazzaville). Dans cette dernière localité, X-Oil a érigé deux stations-service.

Pour son Directeur Général, malgré la situation économique difficile, X-Oil Congo poursuit son développement sur l'ensemble du pays. Avec ce nouveau segment de commercialisation des lubrifiants, la société met l'accent sur le développement des boutiques. Des services de rôtisserie et de viennoiserie seront également développés. Une démarche qualitative des services de la société est, de ce fait, amorcé pour marquer la différence par rapport à la concurrence, a laissé entendre Jérôme Martins OLIVEIRA.

Meilleurs Vœux

A l'occasion de cette nouvelle année, le Président Directeur Général des Assurances Générales du Congo-Vie et son personnel, vous remercient pour votre confiance et vous souhaitent les vœux, les meilleurs pour l'année 2019.

Notre équipe est toujours aussi enthousiaste à vous satisfaire, à vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Nous vous assurons de notre disponibilité pour vous accompagner au quotidien dans tous vos besoins d'assurances.

Bonne et heureuse Année 2019 !!!

Avec AGC-VIE, envisagez l'avenir en toute sérénité.

Nos produits :

- *Protection Familiale,*
- *Assurances Frais Funéraires et Obsèques,*
- *Rente Education Mixte*
- *Prévoyances (Epargne, Education, Décès)*
- *Epargne retraite.*

Pour plus d'informations, rapprochez-vous des agences AGC-Vie

BRAZZAVILLE
Avenue Amilcar Cabral
B.P.: 1110, Centre-ville
Tél. : + 242 06 666 43 76
05 670 47 47

POINTE-NOIRE
Avenue Ngouédi, derrière l'hôtel Elaïs
(Ex-M'bou Mvou-Mvou)
B.P. : 796, Centre-Ville
Tél. : + 042 06 956 52 56 / 01 952 56 52

Paroisse Saint-François d'Assise de Fouks (Diocèse de Pointe-Noire)

La communauté Saint-Kisito a fêté ses 40 ans

La communauté Saint-Kisito de la paroisse Saint-François d'Assise de Fouks à Pointe-Noire était dans l'allégresse le dimanche 30 décembre 2018. C'était à l'occasion de la commémoration du 40e anniversaire d'existence de ce groupe dans cette paroisse. Une célébration festive, marquée par des activités culturelles, sportives et d'apostolat, ponctuée par une messe solennelle dite par le curé, le père Joseph Mbema, sous l'animation de la chorale Angélus, avec la participation des frères franciscains de la Sainte famille.

En ce premier dimanche suivant la nativité, où l'Eglise célèbre la Sainte famille, la communauté Saint-Kisito de la Paroisse Saint-François d'Assise a clôturé les activités marquant ses 40 ans d'existence. Occasion d'une fête, ponctuée par une célébration eucharistique au cours de laquelle le père Joseph Mbema a invité les chrétiens et chrétiennes à vivre à l'exemple de la famille de Nazareth. La famille, premier lieu de la formation des enfants et des caractères; un lieu où se vit l'amour, tel qu'indiqué dans les textes liturgiques du jour, notamment l'évangile selon Saint Jean (Jn 2,41- 52). *«La famille concerne tout le monde: les veuves et veufs, papa, maman et les enfants. Les familles doivent ressembler à la famille de Joseph, Marie et Jésus. Ces trois composantes de la famille sont un don de Dieu. Il faut ces trois constituants pour qu'il y ait équilibre dans une famille, à l'exemple d'un foyer à trois pierres. Lorsqu'une pierre manque la marmite tombe»* a dit le célébrant. Le prêtre a aussi rappelé que, Les parents doivent et ont l'obligation d'éduquer leurs enfants comme le fut Jésus, qui *«grandissait en âge et en sagesse»* vivant à l'image de leur saint patron, le plus jeune martyr en Afrique. Ougandais, il mourut brulé pour sa foi en Dieu à Namungongo, à l'âge de 14 ans.

Les Kisito de la paroisse Saint-François d'Assise de Foucks-Pointe-Noire

Dans le même élan, frère Makosso de la communauté franciscaine de la Sainte famille a quant à lui, invité les familles à prendre l'exemple de la famille d'Elkana, tiré de la première lecture du livre de Samuel. *«Si vous êtes une famille de prière et que vous respectez les commandements de Dieu vous trouverez grâce aux yeux de Dieu comme Anne a trouvé grâce aux yeux de Dieu. Demeurons attachés à Dieu»* a martelé le franciscain.

Qui sont les Kisito de Saint-François d'Assise de Foucks?

Les Kisito sont une confrérie mixte de jeunes à Pointe-Noire. Ce groupe a été créé par le frère Adolphe Diabahou, le 18 mai 1978. La communauté Saint-Kisito de Foucks a une vocation spirituelle, sociale, morale et culturelle. Elle entend suivre son saint patron par le chant et puise sa force dans la prière. Comme tout groupement organisé, le groupe Saint-Kisito est doté d'un projet d'éducation orienté dans la prière, l'apostolat et l'entraide. Chez les Kisito la salutation et devise se résument en: *«Amour et joie en Christ: Toujours Unis.»*

Les 40 ans d'existence de la communauté Saint-Kisito de Saint François d'Assise a été un moment d'émotion pour son fondateur *«j'ai fondé ce groupe grâce à une inspiration. Avant, c'était un groupe pour des enfants de 8 à 12 ans. Mais aujourd'hui ce sont tous les âges qui y sont acceptés. Pour le 40e anniversaire, c'est une joie immense que je ressens, car je suis fier de ce que j'ai fait il y a 40 ans. Le groupement Saint-Kisito était le premier groupe dans cette paroisse»*, a expliqué, Adolphe Diabahou, désormais conseiller de la communauté.

Pour Inès Diabahou, modératrice du Groupe Saint-Kisito, *«Aujourd'hui nous clôturons toutes les activités de 2018 avec une messe d'action de grâce. 40 ans ce n'est pas donné à n'importe qui. Nous sommes contents pour ce jour. J'encourage mes frères et sœurs de continuer dans ce chemin. Le chemin est long mais nous allons arriver.»*

Même impression de joie et de satisfaction pour Préferée Loko, membre de Saint-Kisito: *«40 ans c'est beaucoup, c'est plus de maturité, je ne peux que nous souhaiter bonne fête. Que le Seigneur nous aide dans la prière, que nous restions unis. J'invite les frères et sœurs à intégrer notre communauté car nous prions beaucoup dans notre groupement.»*

La communauté chrétienne Saint-Kisito regroupe près de 50 membres actifs. A l'occasion de cette fête, plusieurs activités culturelles et sportives ont été réalisées au sein de la paroisse et en dehors de la paroisse. Après la messe les membres du bureau ont fait l'apostolat au Commissariat de police de Tié-tié. Puis un repas a été offert à tous.

Jessica KINANI

Réflexion

Droit à la vie: pastorale de la santé, aumônerie des hôpitaux, religieuses en soins palliatifs, que sais-je?

C'est un secret de Polichinelle: 2018 aura marqué le 70e anniversaire (10 décembre 1948-10 décembre 2018) de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H.). Une année au cours de laquelle les 'passionnés' du droit, l'O.C.D.H., la Commission justice et paix ensemble avec l'Union Européenne, en ce sens qu'elle occupe une place de choix dans la diplomatie congolaise, se sont résolus de réaffirmer leur engagement en faveur des sans voix; de dire le droit sur la politique d'intimidation au regard de la liberté d'expression, et des procédures pénales allant à l'encontre des agissements du droit.

Pour notre part, nous avons choisi de nous limiter à son article 3 où il est dit: *«Chaque individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa propre personne»*. Or parler de la vie, c'est parler également de la santé; et l'Eglise dans son souci d'accompagner et de protéger toute vie humaine le fait à travers des services spécifiques (quand bien même l'objectif soit commun: défendre la vie jusqu'à sa fin naturelle), que nous voulons différencier pour lever l'équivoque dans certains esprits à partir de cette tribune.

1. La pastorale de la santé

Les services de la pastorale de la santé ont été institués par le premier Pape polonais saint Jean-Paul II à partir de la lettre apostolique sous forme de Motu Proprio, Dolentium Hominum, en date du 11 février 1985; avec pour objectif entre autres, d' *«expliquer et de défendre les enseignements de l'Eglise en matière de santé et favoriser sa pénétration dans la pratique sanitaire»* (n. 6).

La pastorale de la santé est donc une pastorale de la vie, du début à sa fin naturelle, quel que soit l'âge, les conditions de vie, la dépendance, les dégradations du corps ou de l'esprit. Elle veut redire inlassablement la valeur et le respect de tout être humain et proclamer la dignité de toute personne.

Toutefois, il sied de dire que la pastorale de la santé ne saurait se résumer à une pastorale des malades; en ce sens qu'elle est également service pastorale pour les familles, pour ceux qui vivent le handicap, l'exclusion ou le grand âge, et ceux qui les aident à vivre à domicile, les hospices, ou en institution; bref, pour tous ceux qui soignent, accompagnent, écoutent et tous ceux qui mettent leurs compétences (Médecins, infirmiers, aides-soignants…) au service de la recherche et de l'éthique. A la suite de son Seigneur *«venu pour que tous les hommes aient la vie et qu'ils l'aient en abondance»* (Jn 10, 10), l'Eglise comme une mère (Mater et Magistra), reste attentionnée à la santé de toute personne dans sa globalité (physique, psychique et sociale) dans le plus grand respect de sa dignité. C'est sa mission d'être signe de la tendresse de Dieu et de la présence du Christ, seul et unique Sauveur. Pour rejoindre la personne malade, âgée, isolée là où elle est, la Pastorale de la santé se compose d'équipes d'aumôneries des hôpitaux, des maisons de retraite (pour le cas de l'Europe), des Hospices…

2. Aumônerie des Hôpitaux

Vu la sensibilité de ce service, on ne saurait s'improviser aumônier d'hôpital sans pour autant être épris de compassion pour les malades et en recevoir un mandat explicite et/ou administratif de l'évêque ou de son supérieur légitime (Cf. Can. 37 et 564); ce n'est pas un lieu où le 'prêtre charismatique' est invité pour chasser l'esprit de maladie comme on l'entend souvent dans les assemblées dîtes de réveil (ou mieux des dormeurs

Eric Béranger N'sondé

par manque de connaissance). Ce serait donc une erreur notoire de la part de l'Ordinaire (se lamentent certains laïcs) de nommer un aumônier d'hôpital qui n'en a pas les compétences (esprit d'écoute, disponibilité, patience); c'est le cas de certaines commissions épiscopales et même de certains curés (malheureusement) de paroisses.

En règle générale, l'aumônier est le ministre d'un culte chargé d'en assurer l'instruction et le service religieux à travers les célébrations liturgiques et l'administration des sacrements (Eucharistie, le viatique et confession sont les sacrements les plus sollicités).

Aujourd'hui par manque de vocation et de prêtres en Europe, il n'est pas étonnant de rencontrer une religieuse nommée à la tête de certaines institutions comme aumônière (pour ma part je préfère la parole accompagnatrice, pour la simple raison que la religieuse sans pour autant méconnaitre les services de qualités qu'elle est en droit de rendre, ne pourra célébrer la Messe aux intentions des malades, encore moins confesser). Les religieuses qui y travaillent en savent la pertinence de la chose. Par contre, une religieuse tenant compte de ses atouts pourrait bien assurer la présidence de la commission pastorale de la santé. Aux évêques d'apprécier!

3. Les Religieuses en Soins Palliatifs

Nous sommes loin de l'époque où les religieuses étaient considérées comme de 'bonnes sœurs' qui s'occupaient exclusivement de l'enseignement des enfants, de la catéchèse, bref, les sœurs *«piqûre»…*

Dans ce que nous vivons aujourd'hui comme l'affirme Sesboüé, il serait injuste de ne pas souligner le rôle important joué par les religieuses.

En effet, depuis le dernier Concile les Instituts religieux ont vécu une évolution considérable, due au souci de revenir à leur charisme et entraînée par le changement de leurs tâches et le désir de rendre témoignage à l'Évangile selon une forme nouvelle, et dans ce cas précis: les soins palliatifs.

Lorsque après un parcours de soins exemplaires, le Cancer, la Neuropathie dégénérative (sclérose en plaque), le Sida… mais aussi le grand âge évoluent vers une fin inéluctable, il arrive un moment où il est dit *«il n'y a plus rien à faire»*. La médecine de soins palliatifs (qui atténue les symptômes sans agir sur la cause) refuse cette négation. En réalité c'est de façon discontinue, avec des limites toujours floues, que l'espoir de guérison évolue vers une fin de vie.

L'Association Congolaise Accompagner (A.C.A.) créée par sœur Eliane Julienne Boukaka (religieuse, présidente fondatrice de la congrégation des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée) avec un groupe de médecins en 1996, s'inscrit dans le courant d'accompagnement des malades en soins palliatifs, mais aussi à travers la formation de ses membres, le service d'écoute et d'orientation selon les besoins physico-psychologiques de chacun sans distinction d'ethnie encore moins d'appartenance religieuse, mais plutôt au nom de la dignité humaine qui est un droit universel.

C'est donc une chance pour l'archidiocèse de Brazzaville et tout le pays (puisqu'elle a des antennes dans d'autres circonscriptions) d'avoir une association religieuse engagée aux côtés des médecins et personnes de bonne volonté pour défendre la vie jusqu'à sa fin naturelle, qui malheureusement n'a pas encore le soutien des pouvoirs publics (notamment le ministère de la santé) comme cela existe en France.

Au regard de tout ce qui précède, nous sommes donc en droit de comprendre que les services de la pastorale de la santé pourrait englober en son sein: les aumôneries d'hôpitaux, les hospices, les centres de santé catholiques et tout le personnel médical catholique. Toutefois, pour le besoin de la cause l'ordinaire nomme un prêtre qui en assurera la charge, avec pour mission d'informer et de vulgariser le Magistère de l'Eglise en ce qui concerne la défense de toute vie humaine: de sa conception à sa mort naturelle. Et ceci ne sera possible que dans la mesure où le responsable d'une telle commission cherchera de 'faire corps' lui-même in primis avec la doctrine, et non quand il se préoccupera du dernier téléphone Samsung.

A l'aumônier d'hôpital incombe la responsabilité d'accompagner et de célébrer les mystères divins en faveur des malades pour que ceux-ci recouvrent la santé (physique ou morale); d'annoncer le kérygme pour qui vit les derniers instants de sa vie, et de réconforter les familles éplorées.

Enfin, ce que font les volontaires et les religieuses de l'A.C.A. rejoint bel et bien le message de Jean-Paul II aux Mouvements pour la Vie, quand il déclarait: *«La Vénérable Mère Teresa de Calcutta, que vous considérez comme la présidente spirituelle des Mouvements pour la Vie dans le monde, en recevant le prix Nobel de la Paix, eut le courage d'affirmer face aux responsables des communautés politiques: «Si nous acceptons qu'une mère puisse supprimer le fruit de son sein, que nous reste-t-il? L'avortement est le principe qui met en danger la paix dans le monde»*; et le pape de conclure en ces termes: *«Ne vous lassez pas de proclamer l'Évangile de la vie; soyez aux côtés des familles et des mères en difficultés. En particulier à vous mères, je renouvelle l'invitation à défendre l'alliance entre la femme et la vie, et à promouvoir un nouveau féminisme qui, sans succomber à la tentation de suivre les modèles masculins, sache reconnaitre et exprimer le vrai génie féminin dans toutes les manifestations de la vie en société, en travaillant à dépasser toute forme de discrimination, de violence et d'exploitation»* (Evangelium vitae, 99).

Eric Béranger N'SONDE
Prêtre en mission pastorale en Italie

NÉCROLOGIE

Valérie Balongana, Léontine Loukoula, Constantin Mahoukou, et la famille Kitoumou ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de Bienvenu BALONGANA, BALO, WEL-COM, de Radio Magnificat émettant de Brazzaville. Le décès est survenu samedi 12 janvier 2019, à 16h15, à l'hôpital de Makélékélé.
La veillée mortuaire se tient au n°14 de la rue Mouanga Albert (en face de l'annexe de l'Eglise Evangélique du Congo. Arrêt de bus: Rond-point Bifouiti)
La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Prions pour le repos de son âme!

Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) 2019

Programme du séjour du pape au Panama

Les Journées mondiales de la jeunesse 2019 composeront la 34e édition des Journées mondiales de la jeunesse. Cet évènement sera organisé par l'Église catholique panaméenne du 22 au 27 janvier 2019 et se tiendra dans la ville de Panama au Panama. Ce rassemblement se déroulera sous l'autorité du pape François. Représentant la Vierge Marie et la silhouette du petit pays américain, le logo des JMJ 2019 a été rendu public dimanche 14 mai. Après l'Argentine en 1987 et le Brésil en 2013, c'est la troisième fois que les JMJ se dérouleront en Amérique Latine.

Le Pape entouré des jeunes lors des JMJ en Pologne

Programme du voyage du pape au Panama, du 23 au 27 janvier 2019

Parti le mercredi matin 23 janvier de Rome, le pape est attendu à l'aéroport de Panama à 16h30 (22h30 à Paris et Rome) pour un accueil officiel puis un transfert à la Nonciature apostolique où il logera durant tout son séjour panaméen.

Jeudi 24, une cérémonie de bienvenue aura lieu à 9h45 (15h45) devant le Palais des Hérons, siège de la présidence panaméenne, avant que le pape ne rencontre le président Juan Carlos Varela pour un bref entretien.

Prière avec des jeunes privés de liberté

Le pape François se rendra ensuite au Palais Bolivar tout proche, siège du ministère des affaires étrangères, où il prononcera un discours devant le corps diplomatique et les représentants de la société. Il rejoindra ensuite l'église Saint-François-d'Assise pour une rencontre avec les évêques d'Amérique centrale. En fin d'après-midi, le pape quittera le centre historique de Panama pour gagner la Cinta Costera, le bord de mer moderne de la ville, où sera célébrée l'ouverture officielle des JMJ sur l'esplanade Santa Maria la Antigua.

Vendredi 25, le pape commencera sa journée au Centre correctionnel pour mineurs de Las Garzas de Pacora où il présidera une liturgie pénitentielle avec des jeunes privés de liberté. En fin d'après-midi, il regagnera l'esplanade Santa Maria la Antigua pour le traditionnel chemin de croix avec les jeunes des JMJ.

Rencontre avec de jeunes malades du Sida

Samedi 26, Le pape François commencera sa journée par une messe avec les prêtres, consacrés et mouvements de laïcs du Panama, au cours de laquelle il dédicacera l'autel de la cathédrale Santa Maria la Antigua de Panama, récemment restaurée. Il déjeunera ensuite avec des jeunes au Grand séminaire San José. En début de soirée, au Métro Park, au nord-est de la ville, il présidera la veillée de prière des JMJ.

Enfin, dimanche 27, il reviendra au Métro Park le matin célébrer la messe de clôture des JMJ avant de se rendre au Foyer du Bon Samaritain, un lieu d'accueil des malades du Sida, situé non loin, d'où il prononcera l'angélus. En fin d'après-midi, le pape ira remercier les volontaires des JMJ au stade Rommel-Fernández avant la cérémonie de congé à l'aéroport de Panama d'où il doit partir à 18h15 (0h15 à Rome et à Paris). Il est attendu à Rome lundi 28 peu avant midi.

A signaler que la Conférence épiscopale du Congo (CEC) est représentée à ce rassemblement par une délégation composée de deux évêques, NN.SS.: Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire et Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, des prêtres, des religieuses et des jeunes.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ANNONCE

Dans le cadre de l'inauguration prochaine de la nouvelle église de Lékéty, une messe d'action de grâces sera organisée le dimanche 20 janvier 2019, à 10h30, en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé.

Prélude à cet événement et en préparation du 122e anniversaire de la fondation de la mission catholique Notre-Dame de Lékéty, un pèlerinage sera organisé, sur les pas de Mgr Prosper Augouard, dans cette localité où il créa la mission de Lékéty le 27 juin 1897, au confluent des rivières Diélé et Lékéti.

C'est une occasion de découvrir la grotte mariale et ses merveilles, ainsi que le confluent des rivières Diélé-Lékéti formant la rivière Alima, aux eaux profondes, claires et douces. C'est le site actuel du Port de Lékéty.

Pour le Comité d'organisation

Xavier MPOUGALOGUI

Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens

Mgr Panteleimon Arathimos a présidé le culte d'ouverture

C'est sur le thème: *«Tu rechercheras la justice rien que la justice»* (Deutéronome 16, 18-20), que Mgr Panteleimon Arathimos, archevêque orthodoxe métropolitain du Congo-Brazzaville et Gabon, président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, a présidé le culte d'ouverture de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens, jeudi 17 janvier 2019, au Poste de l'Armée du Salut du Plateau des 15 ans, consacré aux ouvriers apostoliques et serviteurs de Dieu...

Nous y reviendrons.

Paroisse Saint-Esprit de Moungali (Archidiocèse de Brazzaville)

Médard Nzalabaka a été conduit à sa dernière demeure

Rappelé à Dieu le 5 janvier 2019, à Brazzaville, Médard Nzalabaka, parrain de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, membre de la chorale Les Amis du Grégorien de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, agent retraité de l'UDEAC (Union douanière des Etats de l'Afrique centrale), a été conduit à sa dernière demeure mardi 15 janvier 2019. Après la messe célébrée par son filleul en l'église Saint-Esprit de Moungali et concélébrée par les abbés Jean Paul Diakondoua Sina, administrateur paroissial, Ernest Tunta, vicaire paroissial et le père Paul Ibekwe Ekeledrichikwu, vicaire à la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, le cortège funèbre de l'illustre disparu s'est ébranlé vers le cimetière Mâ Campagne où le défunt repose désormais.

C'est l'évêque de Dolisie qui a prononcé l'homélie dans laquelle il a rappelé les faits accomplis par son parrain à son égard: *«Le monsieur qui est étendu aujourd'hui devant vous, qui fut mon parrain, a payé ma première pension du séminaire, à l'époque 35. 000 Frs Cfa. Il m'avait pris et m'avait conduit au séminaire, à plus de 10 Km et m'avait remis au père directeur du Séminaire (…). Il m'a soutenu dans mon cheminement vers le sacerdoce.»* Puis, le célébrant a rappelé quelques souvenirs qu'il garde du défunt en exhortant la famille à pérenniser l'héritage reçu du disparu qui leur a appris à demeurer unis, solidaires, dans la paix avec Jésus-Christ.

Peu avant la prière du dernier adieu, l'abbé Jean Paul Diakondoua Sina a remercié au nom de l'équipe presbytérale et de la communauté paroissiale, l'évêque de Dolisie pour avoir fait le déplacement de Brazzaville, pour assister aux obsèques de son parrain, signe d'unité, de solidarité et de communion avec la famille laissée par le défunt.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Diocèse de Pointe-Noire

Ouverture de l'Année pastorale de l'enfance et de la jeunesse

Venus de toutes les paroisses de Pointe-Noire, de nombreux jeunes du diocèse ont pris part à la messe d'ouverture de leurs activés de l'Année pastorale 2018-2019 autour de Mgr Miguel Angel Olaverri, le dimanche 18 novembre 2018 à la paroisse Sainte Face de Jésus. En ce 33e dimanche du temps ordinaire où l'Eglise universelle célébrait la Journée mondiale des pauvres, sœur Marie-Noël Victoire Effouba prononçait ses vœux perpétuels dans la congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé.

Sr Marie Noël Effouba

«Porteuses de lumière pour bâtir un Congo nouveau». «Jeunesse Congolaise sort de ton tombeau». «Témoigne de tes valeurs pour avancer plus large». «Marche, marche plus loin amour justice fidélité, marche, marche plus loin Amour, Prière Travail»… C'est sous ces slogans et au chant de leur hymne, que la jeunesse s'est mise en marche pour annoncer l'évangile partout.

Dans son homélie et commentant l'Evangile selon Saint Marc (13, 24-32), Mgr Miguel Angel Olaverri a invité les jeunes du diocèse de Pointe-Noire à pratiquer la Sainteté dans les milieux de vie, dans l'Eglise et dans la société. Dans l'évangile, le Christ rappelle que nul ne connaît ni le jour, ni l'heure; pas même le Fils, mais seulement le Père. Le Christ dans ses paraboles demande juste d'être prêt c'est-à-dire d'avoir une attitude de service chaque jour. *«Pour un jeune ou un adulte pour être heureux, il n'y a pas d'autre chemin que la fidélité. La fidélité en qui? En celui qui est le Fils du Père. Il faut apprendre, chers jeunes; et on n'apprend pas sans le respect. Chers jeunes, si vous ne vous donnez pas un temps pour faire silence, un silence réel, silence dans votre cœur il vous sera difficile d'écouter la voix de ceux qui souffrent. Faire silence veut dire avoir une attitude forte entre vous les jeunes, pour arriver régulièrement à faire du bien et à pratiquer la charité»*, a indiqué Mgr Miguel. *«Un pauvre crie et le Seigneur entend. Mais souvent, il est difficile que des chrétiens entendent le cri d'un pauvre. La pauvreté commence par des besoins essentiels pour vivre: besoin de manger, d'avoir une maison, avoir une éducation, être accueilli, être écouté…»*

A la fin de la cérémonie, sœur Marie Noël Victoire Effouba a lancé un appel aux jeunes pour qu'ils se laissent accompagner par ceux qui sont plus anciens, pour les aider à bien discerner leur vocation. Elle a dit que son souhait est que des jeunes, notamment des jeunes filles, consacrent leur vie au service de l'Eglise parce que c'est très beau de donner toute sa vie au service de l'Eglise. A noter que cette messe a connu la participation des responsables des jeunes de toutes les paroisses de Pointe-Noire. Elle a été animée par la chorale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus.

Madocie Déogratias MONGO

Conseil diocésain de l'Ecole catholique de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou invite les enseignants à être des exemples pour leurs apprenants

Fidèle à sa tradition, la Direction diocésaine de l'Ecole catholique de Brazzaville (DDEC), a organisé jeudi 10 janvier 2019, au Groupe Scolaire Sacré-Cœur, près de la cathédrale Sacré-Cœur, le Conseil diocésain de l'Ecole catholique de Brazzaville. Placé sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, président de la Commission diocésaine de l'Ecole catholique (CDEC), président de la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC), assisté du père Daniel Mbimi, vice-président de la CDEC, Sr Claire Foueti Nganga, directrice diocésaine de l'Ecole catholique de Brazzaville, Sr Clarisse Agnès Nkourissa, secrétaire générale de la CEEDUC, ce conseil a eu pour modérateur, Samuel Mbemba.

Une vue du présidium pendant le conseil

Ayant connu la participation des inspecteurs des circonscriptions scolaires sous tutelle de la DDEC, des responsables d'établissements scolaires, leurs délégués, des représentants de la CEEDUC, ainsi que des supérieur(e)s des congrégations religieuses animant des écoles catholiques, ce conseil diocésain a été marqué par la lecture du compte rendu du précédent Conseil diocésain tenu en octobre 2017, faite par M. Sébastien Ndounda, membre du secrétariat du précédent et de l'actuel Conseil diocésain, ainsi que trois communications précédées du mot d'accueil du père Daniel Mbimi et de l'allocution d'ouverture de Mgr Anatole Milandou dans laquelle il a invité les enseignants à servir d'exemples à leurs apprenants et à être des photocopies pour leurs apprenants afin de leur inculquer les valeurs fondamentales d'une vie chrétienne et civique digne et exemplaire. Au terme de son allocution, l'archevêque a déclaré ouverts les travaux du Conseil diocésain de l'Ecole catholique de Brazzaville. Les trois principales communications de ce conseil ont été présentées par MM. Raoul Sika, assistant de la secrétaire générale de la CEEDUC, chargé des ressources humaines et des affaires administratives, et Lazare Babindamana, représentant de la direction départementale au ministère du travail, ainsi que par Sr Ida Pélagie Louvouandou, coordonnatrice de l'Ecole spéciale Case Dominique.

Dans sa communication, Raoul Sika a fait le compte rendu du Conseil national de l'Ecole catholique tenu à Brazzaville, du 15 au 17 octobre 2017, tout en rappelant les engagements de ce Conseil. L'orateur est revenu sur le compte rendu du congrès de l'Office international de l'enseignement catholique tenu à Brazzaville. Faisant un flash-back sur l'avant dernier Conseil national de l'Ecole catholique tenu à Gamboma sur le thème: *«Respect et sauvegarde de l'environnement»* conformément aux orientations du pape François contenues dans son encyclique: *«Laudato Si'»*, Raoul Sika a exhorté les participants à faire de leurs écoles *«des écoles vertes»* en mettant en route le projet Ecole verte. *«Aller vers la périphérie, faire de sorte que les enfants soient éduqués à l'humanisme solidaire. Pousser les enfants pour les former à la sauvegarde de l'environnement»*, a affirmé l'orateur.

Lazare Babindamana a exposé sur les documents obligatoires d'un employeur, la résolution des conflits entre l'employeur et l'employé. Les employeurs doivent détenir un registre du personnel, un registre d'accidents du travail et des maladies professionnelles. L'orateur a recommandé aux responsables d'établissement scolaire de faire signer des contrats de travail d'une année à leurs enseignants et d'avoir en sus des registres de paye, des bulletins de paye. Le registre des revendications des travailleurs est aussi compté parmi les documents prescrits par le Code du travail que l'employeur doit détenir. Il les a exhortés à avoir un Règlement intérieur qu'il faut appliquer en cas de mauvais comportement. *«L'avertissement, le blâme, la mise à pied de 1 à 8 jours sans salaire, le licenciement sont les sanctions prescrites par la loi. L'ouverture et la fermeture d'une école doivent être notifiées à l'Inspection du travail»*, a recommandé l'orateur.

Sœur Ida Pélagie Louvouandou a exposé sur les difficultés d'apprentissage à l'Ecole spéciale qui reçoit des exclus du système scolaire de l'école primaire. Ces enfants posent de nombreux problèmes. Après avoir abordé les particularités de l'Ecole spéciale et les modalités d'adhésion, l'oratrice a plaidé pour une formation des familles, des enseignants et des accompagnateurs de ces enfants. Répondant à la question *«Comment accueillir les élèves aux troubles envahissants du développement»*, Sr Ida Pélagie .Louvouandou a donné quelques pistes pouvant permettre d'accompagner ce genre d'élèves. Concluant son exposé l'oratrice a plaidé pour faire de l'éducation pour tous une réalité. Il y a des mécanismes d'accompagnement, il faut une adaptation, une prise en charge individuelle et collective, avant de paraphraser Sr Margueritte, l'initiatrice de l'Ecole spéciale: *«Sauver un enfant, c'est sauver un homme. Sauver des enfants, c'est sauver un peuple.»*

Après ces brillantes communications, l'archevêque de Brazzaville a envoyé en mission les enseignants, dans son mot de clôture de ce conseil.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Paroisse Saint Marc d'Odziba (Archidiocèse de Brazzaville)

Les serviteurs de Dieu édifiés sur l'histoire du Mouvement œcuménique congolais

Dans le cadre de leurs retrouvailles mensuelles, une dizaine de prêtres et une religieuse venus des paroisses du doyenné de Brazzaville nord campagne (Massengo, Igné, Mbé), notamment Saint Grégoire de Kingoma (Massengo), Saint Jules de Makabandilou, Sainte Claire de Djiri, Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Igné, Sainte Odile de Ngabé, Saint Pierre de Mbé, Saint Marc d'Odziba, Christ-Roi d'Imvouba, Sainte Marie Madeleine de la Léfini et la Montagne Cardinal Emile Biayenda, ont été édifiés le mercredi 9 janvier 2019 en l'église Saint Marc d'Odziba sur l'histoire du Mouvement œcuménique congolais. Pascal Biozi Kiminou, animateur notamment, du service presse-communication-littérature-pavoisement-sensibilisation du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo a été le principal orateur de cet échange interactif initié par l'abbé Same Akomo Tchouah, administrateur paroissial de Saint Marc d'Odziba.

Les participants à la rencontre posant pour la postérité

Les échanges ont tourné autour de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens qui se déroulera du 17 au 26 janvier 2019, dans 34 secteurs de la ville de Brazzaville, des zones périphériques et sur toute l'étendue du territoire national, sur le thème: *«Tu rechercheras la justice, rien que la justice (Deutéronome 16, 18-20)»*. En présence du père Constant Mountou, curé doyen de cette zone nord campagne et curé de la paroisse Sainte Claire de Djiri. Elle coïncide avec la célébration du 49e anniversaire du Mouvement œcuménique congolais.

L'objectif poursuivi par l'initiateur de cette rencontre de sensibilisation est de préparer les ouvriers apostoliques et serviteurs de Dieu de la zone nord campagne, ainsi que les fidèles chrétiens à se mobiliser massivement aux différents cultes en secteurs, à l'occasion de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens, pour des interventions réfléchies dans les multiples rencontres œcuméniques.

Au cours des échanges, l'orateur s'est appesanti sur le thème central de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens. Il a amené les ouvriers apostoliques à comprendre leur mission, celle d'éduquer, de prêcher l'évangile en recherchant soi-même la justice rien que la justice. Il s'est agi de mettre en place une stratégie susceptible de faire comprendre aux ouvriers apostoliques le bien-fondé du Mouvement œcuménique avec pour thématique l'universalité des croyants, comme le stipule le texte biblique de Jean 17, 21: *«Qu'ils soient un, afin que le monde croit»*. En effet, le mouvement œcuménique africain et mondial a une histoire qui s'étale sur une période allant de 1943 à 1963 et celui du Congo de 1963 à 2019. D'abord, la période allant de 1963 à 1970, puis celle de 1970 à 2019 qui a consacré son organisation et son développement.

Au niveau mondial, le Mouvement œcuménique a été créé le 23 août 1948, à Amsterdam, aux Pays-Bas, par 48 pays signataires de l'accord cadre.

Au Congo, il a été porté sur les fonts baptismaux en 1970, sous l'impulsion de Mgr Théophile Mbemba, archevêque métropolitain de Brazzaville, et l'abbé Louis Badila (catholiques), le pasteur Raymond Buana-Kibongui (protestant), le pasteur David Nsomi (Kimbanguiste) et le Lieutenant-colonel Andor (Armée du salut). Le but essentiel du Mouvement œcuménique est de rassembler les fidèles chrétiens pour que tous soient *«UN»* afin que le monde croie en Jésus-Christ Seigneur et Sauveur.

En 49 ans d'existence, le Mouvement œcuménique congolais a vécu des soubresauts avec le retrait de l'Eglise Kimbanguiste en 2000 qui s'est auto-exclue délibérément du COECC. De quatre Eglises signataires de l'accord de partenariat au départ du Mouvement œcuménique, il s'est agrandi avec l'entrée des Eglises Orthodoxe Grecque et évangélique luthérienne du Congo.

L'Eglise Kimbanguiste avait créé la perplexité en proclamant une nouvelle doctrine non biblique selon laquelle Simon Kimbangu serait le Saint-Esprit et son fils Dialungana Kiangani Salomon Jésus-Christ. Cette nouvelle doctrine taxée d'hérésie a mis à mal la majorité des chrétiens du COECC. Selon les dispositions issues des documents fondamentaux, le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo est un organe de relation entre les Eglises chrétiennes croyant en Dieu le Père, en Jésus-Christ le fils, l'unique Sauveur et Seigneur et au Saint-Esprit. Ce qui signifie que pour qu'une Eglise soit admise au sein du Conseil œcuménique, il faut qu'elle soit d'accord avec les buts et objectifs généraux du COECC définis par l'article 3 des statuts qui dispose:

1-rendre en commun le témoignage du Seigneur Jésus-Christ et de son royaume;

2- manifester l'unité spirituelle des Eglises croyants en Dieu le Père, en Jésus-Christ le fils et au Saint-Esprit, par tous les moyens appropriés à travers l'enseignement et l'éducation portant sur le respect et l'amour réciproques entre les chrétiens;

3- organisation de certains cultes en commun;

4- rendre visible dans le monde, l'unité pour laquelle Jésus a prié l'unité des disciples (Jean 17: 21);

5- répondre à la prière de Jésus: *«Qu'ils soient un pour que le monde croie»* (Jean 17: 21).

Quelques repères historiques

1948-1968: Identification des pères fondateurs du Mouvement œcuménique congolais: officiers, Pierre Hansdorff, Henri Durand et Johan Baronowsky (1948/ADS); cardinal Emile Biayenda, Mgr Théophile Mbemba et l'abbé Louis Badila (1964/catholiques); pasteurs Raymond Buana Kibongui et Jean Mboungou Mayengué (1964/protestants); pasteurs David Nsomi et Edmond Ntoto (1968/Kimbanguistes).

21 janvier 1968: Mgr Théophile Mbemba et le pasteur Raymond Buana Kibongui se prononcent officiellement au sujet de l'unité des chrétiens.

21 janvier 1969: Premiers cultes œcuméniques à la paroisse de Mayangui au plateau des 15 ans sur le thème *«Amour fraternel entre les chrétiens»*, au cours desquels les responsables et les fidèles des quatre confessions religieuses étaient conviés.

Août 1969: L'idée de créer le Mouvement œcuménique congolais est née

Du 21 au 23 janvier 1970, les quatre confessions religieuses tiennent leurs premières réunions œcuméniques

27 février 1970: Première séance d'autocritique au cours de laquelle tous décident à l'unanimité de la célébration de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens au Congo

3 novembre 1971 - janvier 1972: Adoption des documents fondamentaux et règlementation de la vie œcuménique

1974: Elaboration des statuts provisoires du COECC, signature du protocole de diffusion commune de la Bible entre l'Alliance Biblique du Congo et le COECC

23 décembre 1974: Adoption des symboles de foi du Conseil œcuménique: le symbole des apôtres, le symbole de Nicée Constantinople, le symbole d'Athanase

14 avril - 26 juin 1975: Signature d'un accord sur les mariages mixtes

1994: Adhésion de l'Eglise Orthodoxe Grecque au sein du Conseil œcuménique

1995: Adhésion de l'Eglise Evangélique Luthérienne du Congo au sein du Conseil œcuménique. Déviation de l'Eglise Orthodoxe Grecque

Janvier 2011: Retour de l'Eglise Orthodoxe Grecque au sein du Conseil.

Au terme de cette phase consacrée au Mouvement œcuménique, quelques doléances et suggestions ont été formulées. Il s'agit notamment de l'organisation des cultes en secteurs, surtout en zone de campagne. Aussi, le manque de mobilisation des fidèles lors du culte de clôture de la Semaine de prière universelle qui, autrefois drainait des foules énormes. A toutes ces préoccupations, des réponses ont été données à la grande satisfaction de tous.

La deuxième phase des échanges a été l'Echo des fraternités au cours duquel, les curés et vicaires se donnent des nouvelles de leurs paroisses sur les activités pastorales menées à l'intervalle de la rencontre mensuelle. Parmi les problèmes à résoudre, il y a ceux qui concernent la délimitation des paroisses qui ont des étendues plus larges avec pour difficultés, la non maîtrise des fidèles chrétiens disséminés partout. D'où, la création des Communautés ecclésiales de base dans certains secteurs pour regrouper les fidèles.

Pascal BIOZI KIMINOU

IIe dimanche du temps ordinaire-C-

«L'Heure c'est la vie, la Vie compte à recevoir son vin de Christ!»

Textes: Is. 62, 1-5; Ps. 95; 1 Co. 12, 4-11; Jn 2, 1-11

La joie de vivre ne demande qu'à être célébrée et partagée, dans toutes les cultures. Et le signe que Jésus accomplit aujourd'hui va dans ce sens. C'est un signe de vie qui s'adresse à des vivants et non pas aux morts; et comme le stipule la prophétie d'Isaïe: *«Ce n'est pas le séjour des morts qui te loue, ce n'est pas la mort qui te célèbre; ceux qui sont descendus dans la fosse n'espèrent plus en ta fidélité»* (38,18| Ps.115).

Bien-aimés! De la Nativité à la Théophanie au Baptême, passant par l'épiphanie… le temps de Noël ne se termine vraiment qu'aujourd'hui où nous célébrons les noces de Cana; les épousailles de la divinité avec l'humanité. En effet, ce n'est pas du hasard si la troisième sortie publique du Verbe de Dieu dans notre humanité inaugure en même temps *«l'activité pastorale»* de Jésus-Christ le Fils de Dieu. Car si hier, il a été acclamé par les Bergers et vénéré des Mages, maintenant à Lui d'honorer les hommes.

L'événement Cana, met en relief, cette eau changée en vin, qui a doté à la convivialité du simple repas de mariage une dimension *«Béatitude»*.

Par ailleurs, il y a la présence de la mère de Jésus à cette noce de Cana. Une présence indirecte; qui n'est pas citée nommément et pourtant elle reste efficace et perspicace au point d'arracher au Messie son Fils, des faveurs pour les autres. Dans tout l'évangile, on ne trouve nulle part le nom de Marie. Autrement dit, elle n'est pas à l'honneur ni le centre d'intérêts à cette heure-ci; mais elle n'a pas pu s'empêcher de répondre à l'invite, à la charité… Mais, quel *«altruisme»* Marie fait montre! Hélas, c'est plus fort qu'elle, s'est son *«Don»*: trouver son bonheur à faire du bien et servir les autres.

La Deuxième lecture (1Co.12, 4-11) nous y entraine en rappelant ce qui vient: *«… Les services sont variés… A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du Bien. (…) à un autre est donné le don d'opérer des miracles, à un autre de prophétiser, à un autre de discerner les inspirations…»*.

Plus loin, quand Jésus s'adresse à elle, il l'appelle *«femme»*, ici à Cana, comme sur la croix. Ce qui intéresse l'évangéliste, ce n'est pas Marie de Nazareth comme telle, mais c'est bien *«la mère de Jésus»*, la femme en qui le Verbe a croisé le cœur le plus Charitable de toute l'humanité, celle qui a pu incarner et communiquer le Mystère de la Charité de Dieu a commencé par prendre de la hauteur de sa maternité divine et des privilèges y relatifs. Tout ceci, *«pour la cause de Sion…»*. Ainsi, celui qui accepte de se sacrifier ou de se défaire de toute humanité afin d'épouser la sainteté de Dieu; reçoit de Dieu Lui-même un diadème royal entre les doigts et devient *«la préférée, l'épousée»* (Is. 62,1-5).

Entre temps, au cœur de la demande de la *«Femme»* en question se trouve latente la crainte de la *«crise»* déjà en vue, et qui pourrait troubler la quiétude de la fête.

Frères et Sœurs! Le manque de vin, représente ici le déclin du bonheur des convives. Oui, le messie c'est aussi celui qui en dépit de sa gloire, ne perd pas de vue un seul instant ce pour quoi il a été envoyé par le Père. L'heure dont il parle ici, n'est certainement pas l'indicatif temporel de son programme de miracle; mais plutôt le Temps favorable pour l'humanité. C'est-à-dire, l'Heure pour les hommes de réaliser leur soif de Dieu, le Temps où chacun réalise et manifeste le profond désir d'être transformer par la Grâce. L'instant où notre *«vieil homme»* devient neuf pour la Gloire de Dieu et le salut du monde. Et si Jésus intervient, c'est pour remplir son geste de changer l'eau, la vie précaire souillée par le *«péché»* en vin de toute la force de vie qui donnera par son sang versé, la Rédemption à l'humanité. Par son excès même, de vin savoureux et capiteux, il célèbre à l'avance la générosité sans mesure du Père providentiel qui offrira aux hommes en *«ultime martyre de la Croix»* la vie du Messie sauveur son Fils unique. En outre, le désir de bonheur et de vie, qui est au cœur de l'homme depuis toujours, est comblé par Dieu seul. La paix et le Salut de l'homme, c'est le souci fondamental de Dieu, son apanage même. Car seul Dieu peut nous donner ce qui est au-delà de nos forces: la Vie et le Bonheur. *«Maudit soit l'homme qui se confie dans l'homme, qui prend la chair pour son appui, et qui détourne son cœur de l'Eternel»* (Jr.17, 5) La joie humaine à Cana éclate en une joie infiniment plus haute, mais ne dévie pas ou ne s'égarera pas du projet de son maître d'ouvrage (Ps.118, 8-9). Cependant à nous autres, chrétiens et croyants il y a lieu de demander: de qui tenons-nous notre joie de vivre? A qui adressons-nous le *«mayday»* quand la crise menace notre allégresse ou que notre tranquille-paix se crashe? Si ton cri d'appel est orienté vers une autre entité qui n'est pas Christ Sauveur, alors *«ton heure n'est pas encore arrivée»*. Mieux encore, si *«Sion»*, non j'allais dire notre Sion le *«Congo Brazzaville»* gémit toujours du poids de la misère et des injustices… C'est que nous crions à l'Aide vers des *«messies de l'illusion»* qui ni jarre ni Bon vin pour notre régale; mais de la cigüe pour notre extinction (Ps.146, 3-4). Amen!

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Vicaire à la cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso

Processus de paix dans le Pool

Les plateformes d'échanges intra-communautaires : une initiative impertinente et révélatrice d'une fuite des responsabilités politiques

La consolidation du processus de paix dans le département du Pool a donné lieu à plusieurs initiatives, dont celle consistant en la mise en place des comités ou plateformes d'échanges intra-communautaires. Essayant d'expliquer la nature de cette dernière initiative lors de la mise en place du comité de Kinkala, le directeur de cabinet du Haut-com**missaire à la réinsertion des ex-combattants a bien clarifié** que *«le projet n'a pas pour objectif le dialogue politique que réclament tant les ex-combattants. Il prévoit la réintégration en lieu et place de la réinsertion, qui a connu un échec total au* ***Congo, en passant par la tenue des plateformes, afin d'aboutir*** *au dialogue inclusif, à la mise en œuvre du processus DDR et la promotion des Droits humains»*. Et son partenaire, le délégué du représentant du PNUD d'ajouter: *«la mise en place de la plateforme a pour objectif de garantir la paix au niveau* ***local et de susciter le financement des projets»*** (La Semaine Africaine, n° 3849 du mardi 15 janvier 2019, p. 10).

Si cette initiative «n'a pas pour objectif le dialogue politique», en quoi peut-elle «garantir la paix au niveau local», dans le contexte particulier du département du Pool? C'est la question qu'on est en droit de se poser en lisant de telles déclarations.

En effet, il est avéré que les conflits armés dans le département du Pool ne sont jamais le fait des communautés locales qui s'entredéchireraient entre elles. Ces conflits sont le fait des acteurs politiques qui se règlent des comptes à coups de canons et de mitraillettes mais dont le Pool ne sert que de champ de bataille. Les communautés locales ne sont que des victimes qui paient le lourd tribut des différends politiques dont on connaît bien les acteurs principaux. Lorsque ces derniers activent leur machine de guerre, les communautés locales n'y sont jamais impliquées, tout comme lorsqu'ils décident de l'arrêter. A-t-on déjà vu les populations locales être associées aux négociations qui aboutissent à la signature des accords de paix et de cessation des hostilités? Autant dire qu'il est impertinent de faire reposer le processus de paix dans ce département sur un prétendu dialogue intra-communautaire, un dialogue dans lequel on essaie de faire asseoir une partie des belligérants en face des populations civiles qui sont complètement ignorantes des jeux et des enjeux d'un tel conflit armé, leur seul tort étant simplement le fait de vivre à l'intérieur de ce champ de bataille. L'impertinence de la démarche se lit d'ailleurs à travers le cafouillage qu'on peut observer dans les propos du directeur de cabinet du Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants,

qui peine à définir clairement son projet, le présentant tout à la fois comme un préalable « au dialogue inclusif, à la mise *en œuvre du processus DDR et [à] la promotion des Droits humains »!*

On est bien sûr conscient du fait qu'un problème de «vivre-ensemble» se pose entre les populations civiles et les ex-combattants, étant donné que les derniers ont commis des exactions sur les premières. Faire dialoguer ces deux composantes sociales vivant sur un même territoire et, de surcroit, ayant des liens familiaux et ethniques, s'avère nécessaire. C'est simplement à ce niveau que l'initiative pourrait trouver une certaine pertinence, car il s'agit ici de faire dialoguer bourreaux et victimes, au travers d'une «réflexion approfondie, loyale et courageuse capable d'affronter les difficultés du présent avec une attitude purifiée par le repentir», pour reprendre les propos du vicaire général du diocèse de Kinkala (La Semaine Africaine, no 3849 du mardi 15 janvier 2019, p. 10). Pourtant la vraie menace de la paix dans le département ne vient pas d'une éventuelle difficulté de cohabitation entre ex-combattants et populations civiles; elle vient, comme toujours, des acteurs politiques dont le déficit de culture démocratique conduit aux affrontements armés par milices et/ou armées interposés. C'est donc à leur niveau que ce type de dialogue s'impose, car la guerre dans le Pool n'est jamais née d'un différend «intra-communautaire» quelconque. Ce ne sont donc pas des échanges intra-communautaires de ce genre qui empêcheront que le département s'enflamme à nouveau, si d'aventure les mêmes acteurs politiques décidaient pour la énième fois de se régler des comptes comme ils ont coutume à le faire.

Par ailleurs, il est curieux de constater que l'autre partie des belligérants, à savoir les forces armées ne sont pas impliquées dans ces échanges dits intra-communautaires. Les éléments des forces armées, positionnés dans le département du Pool, sont ou ont été des adversaires des ex-combattants : ce sont les forces armées et les partisans de Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, qui se sont affrontés, les populations civiles n'étant que des victimes collatérales dans ces affrontements armés. Ce sont donc ces deux composantes sociales qui devraient se dialoguer, car haine et rancœur se sont installées entre elles. Par ailleurs, de même que les ex-combattants sont appelés à dialoguer avec les populations civiles, de même les éléments des forces armées doivent impérativement dialoguer avec les mêmes populations civiles puisqu'ils entretiennent les mêmes rapports de bourreaux et victimes. Le même problème de cohabitation pacifique se pose entre les éléments des forces armées et les populations civiles qu'ils continuent à traumatiser à travers des pillages et autres menaces, comme le témoigne bien ce compte rendu de la cérémonie de mise en place du comité d'échanges intra-communautaires de Kinkala: le refus de certains civils de faire louer leurs maisons aux ex-combattants est motivé par la peur des militaires qui les menacent de représailles, le pillage continu des maisons et autres chantiers laissés à l'abandon… (La Semaine africaine, no 3849 du mardi 15 janvier 2019, p. 10). Ce genre de comportements n'est pas nouveau. On les a déjà observés dans les années 2000, après les accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signés en fin d'année 1999. Une simple partie de football opposant l'équipe des Diables-Noirs de Kinkala (composée des civils) à celle d'Interclub de Kinkala (composée des éléments des forces armées) se transformait très vite en pugilat entre ex-combattants et militaires, une fois que l'équipe des civils − que supportaient les ex-combattants présents aux abords de l'aire de jeu − prenait l'avantage sur celle des militaires; cela pouvait vite dégénérer en coups de feu d'armes automatiques, provoquant ainsi une vraie débandade au niveau des populations civiles. Ces comportements sont bien révélateurs de l'état d'esprit qui caractérise les rapports sociaux entre ex-combattants et éléments des forces armées.

Les mêmes causes produisant les mêmes faits, un dialogue intra-communautaire qui ne mettrait pas face à face les vrais acteurs du terrain, que sont les ex-combattants et les éléments des forces armées, ne serait rien qu'une fuite des responsabilités politiques, en faisant croire à l'opinion que seuls les populations civiles et les ex-combattants seraient concernés dans la préservation de la paix dans le Pool. Or, la vérité est que ce sont les acteurs politiques qui sont à l'origine de cette perturbation de la paix dans ce département. C'est à leur niveau que ce type de dialogue s'impose avant tout, pour qu'ils ne se fassent plus la guerre par armées et milices interposées et que les populations civiles du Pool soient définitivement en paix.

Pierre Raudhel MINKALA

Lutte contre la corruption: quid de la responsabilité morale?

La loi n°5-2009 du 22 septembre 2009 sur la corruption, la concussion et la fraude et les autres infractions assimilées a réprimé les faits de la corruption résultant des infractions limitativement énumérées commises par des personnes physiques. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle évoque de la responsabilité des personnes morales autres que l'Etat. Puisqu'elle n'y consacre qu'un seul article (article 27 de la loi) sur les 32 articles.

Par Annicet Cyriaque NASSY PRATT

Outre le développement considérable du régime répressif encadrant l'activité des entreprises, la question fondamentale de responsabilité pénale des personnes morales est celle de l'imputabilité de la faute pénale. Traditionnellement, le principe de responsabilité personnelle s'oppose à la condamnation d'une personne physique ou morale qui n'aurait pas participé à la commission de l'infraction. Pourtant, dans la loi précitée, la responsabilité pénale des organes ou représentant légal est écartée au profit de celle de la société, personne morale.

Dans ses orientations de lutte contre la corruption au Congo, le législateur, par le biais de la loi n°5-2009 du 22 Septembre 2009 sur la corruption, la concussion et la fraude et les autres infractions assimilées, a exposé les personnes morales (sociétés) autres que l'Etat à un risque pénal accru. Ce risque repose sur un système répressif contraignant, contenu dans les dispositions de l'article 27 de la loi, dont les termes suivent: *«Les personnes morales autres que l'Etat, pour le compte ou au bénéfice desquelles les infractions visées par la présente loi auront été commises par l'un de leurs organes ou représentant légal, verront leur responsabilité pénale engagée et seront par conséquent punies d'une amende égale à dix fois celle prévue par les textes pour les personnes physiques…».*

Et surabondamment, la société ou personne morale présumée responsable peut, éventuellement, subir des peines complémentaires allant de l'interdiction d'exercer à sa dissolution.

Que l'une des interdictions la non-participation aux marchés publics directement ou indirectement, notamment pour des

entreprises dans lesquelles elles auraient des intérêts directs ou indirects pour la durée minimale de vingt ans. En effet, autre grand chantier de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption a évidemment des liens avec l'encadrement de la passation des marchés publics. On estime que dans le domaine des marchés publics, le coût de la corruption se chiffre à environ 200 milliards de dollars chaque année. (Emmanuelle Auriol : *''the cost of corruption in procurement and public purchase".*

Que d'ailleurs plusieurs Etats s'opposent à l'idée d'aborder la transparence dans les marchés publics. Tel a été vraisemblablement le cas en en 2003 à Cancun, lors des assises de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cependant, la façon dont le législateur congolais procède pour prévenir et sanctionner les faits résultant de la corruption, vis-à-vis des personnes morales, est peut-être le fruit de l'inspiration française. Car, chronologiquement parlant, le législateur français avait devancé son homologue congolais, en faisant (par la loi n° 2005-750 du 4 juillet 2005 et n° 2007-1598 du 13 novembre 2007), le choix d'un système répressif contraignant à l'encontre des personnes morales, notamment en matière de lutte contre la corruption et contre le blanchiment.

Le risque pénal pour les entreprises ou personnes morales tient à se durcir forcément en matière de lutte contre la corruption. On observe, en effet, une multiplication par les États des instruments législatifs approfondissant la responsabilité sociétale des entreprises.

Tout comme un développement de l'autorégulation des entreprises par l'adoption de chartes éthiques, de codes de conduite, etc. Si de tels engagements sont non contraignants, en principe, l'observateur ne peut que constater la naissance d'une responsabilité pénale ayant pour source des instruments volontaires. A titre d'exemple, le Pacte mondial des Nations unies qui réunit les entreprises, les Nations unies, les dirigeants syndicaux et la société civile autour des principes dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Cette lutte contre la corruption demeurera une conquête qui vise non seulement d'éradiquer le fléau, mais surtout, de moraliser la vie privée des personnes morales (sociétés). La mission est noble, mais difficile.

La bataille de lutte contre la corruption vis-à-vis des personnes morales peut donner l'occasion de consacrer l'extension de la responsabilité pénale des entreprises transnationales ou multinationales en droit interne.

Il n'est pas facile d'étendre cette responsabilité pénale à des entreprises transnationales ou multinationales, lorsque la société-mère se trouve hors du territoire, malgré les dispositions quelque peu audacieuses de l'article premier de la loi qui prône la compétence nationale. La loi dispose, en son article premier, ce qui suit: *«Les actes de corruption et les infractions assimilées à la corruption ci-après, commis intentionnellement, relèvent de la compétence des juridictions nationales congolaises, lorsque:… ».*

Mais la question de lutte contre la corruption au niveau des sociétés transnationales ou multinationales est traitée à d'autres niveaux. Si les textes s'attaquent aujourd'hui à ce fléau soit sous forme de conventions internationales telles que la convention OCDE contre la corruption ou la Convention de l'ONU qui a été signée par plus d'une centaine d'Etats, des initiatives plus informelles se font également jour. Ainsi, le Pacte mondial de l'ONU (UN Global Compact) auquel ont adhéré, volontairement, plus de 1700 grandes multinationales a ajouté la lutte contre la corruption à sa liste des principes à respecter.

En définitive, la volonté ferme du législateur congolais d'éradiquer le phénomène de la corruption et des fraudes assimilées l'a amené à encadrer la responsabilité pénale des personnes morales autres que l'Etat, qui profiteraient des faits de corruption. Mais les sociétés transnationales ou multinationales ont, pour la plupart, intégré en leur sein la culture de lutter contre la corruption, à travers le Pacte mondial de l'ONU (UN Global Compact), fondamentalement sur le respect des principes sociétaux et environnementaux. Il se posera donc la question entre l'application stricte du droit interne et une application intégrant les principes sociétaux et environnementaux. Est-ce le droit interne ou le Pacte Mondial de l'ONU? Le principe de la hiérarchie des normes s'y applique-t-il ?

Po na yo !

Le contrôle total de tes services

☑ Un seul code pour activer ou désactiver tes services ***124#**

☑ Accède sur ton mobile à l'historique de ta consommation de crédit via ***125*5#**

everywhere you go

mtncongo.net

MTN

SOCIETE GENERALE CONGO

1. PRESENTATION DE SG Congo
Société Générale (SG) est l'un des tous premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients.

Être la banque relationnelle de référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité de l'engagement de ses équipes: c'est l'ambition de la Société Générale. Pour concrétiser au quotidien, le Groupe à fait de la satisfaction de ses clients sa priorité, et transforme ses métiers et ses organisations pour améliorer son efficacité opérationnelle.

Notre signature «Développons ensemble l'esprit d'équipe» est plus qu'une promesse: elle est un engagement à mobiliser les compétences et l'énergie de tous nos collaborateurs pour mériter pleinement la confiance de nos clients.

Créé en 1864 pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, notre Groupe accompagne aujourd'hui 32 millions de clients dans 76 pays du monde.

Nous mettons notre stratégie de croissance durable au service du financement de l'économie et des projets de nos clients, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, de PME, de grandes entreprises, d'institutions financières, …

Dernière née des filiales SG, SG Congo, créée en décembre 2011, a ouvert sa première agence à Pointe Noire en avril 2012, suivie par l'agence de Brazzaville en février 2013.

Forte du réseau et de l'image du Groupe SG, l'ambition de SG Congo est de devenir un des principaux acteurs bancaires du pays, d'ici 3 ans.
Nous proposons une offre commerciale de banque universelle, pour accompagner les opérateurs économiques dans tous leurs projets: financement de toutes natures, opérations courantes locales et internationales, placements, gestion des comptes à distance.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS
SG Congo peut avoir recours, dans le cadre de remplacement ou d'accroissement temporaire de l'activité à du personnel intérimaire.
Cette mise à disposition concerne des personnes qui peuvent avoir différents profils tant qualifiés que non qualifiés en fonction d'une prestation bancaire ou non bancaire dans le respect des dispositions de l'article 73 du Code du travail (CT).
Pour cela, nous souhaitons élargir l'éventail de nos prestataires afin de préserver la qualité et la transparence des prestations.

3. CATEGORIES DE METIERS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET DES PRESTATIONS AU SEIN DE LA SG Congo
- **Profils A** - Emplois non qualifiés (niveau BEPCE à Baccalauréat) :
- Chauffeurs
- Jardiniers
- Techniciens
SG Congo - Cahier des charges mise à disposition du personnel intérimaire
- **Profils B** - Emplois qualifiés (niveau BAC+)
- Caissiers / Trieurs
Au regard des spécificités des métiers de SG, compte tenu de la nature de ses missions, SG Congo peut être amenée à sélectionner lui même des candidats et en confier la gestion au titulaire.
Dans ce cas de figure, le soumissionnaire devra impérativement en tenir compte au niveau de son offre.

4. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS
L'offre se décline actuellement en deux (2) zones géographiques: Brazzaville et Pointe-Noire.

5. CONDITIONS APPLICABLES AUX INTERIMAIRES
Conformément aux dispositions des articles 73-3-6 et 73-5 du CT, le personnel temporaire percevra la rémunération avec ses différentes composantes, y compris les primes et accessoires de salaire, que percevrait un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail à la SG Congo. Cette rémunération ne saura être inférieure au minimum fixer par la convention collective des banques, assurances et assureurs-conseil en vigueur.

Les salariés temporaires bénéficieront d'un accès, dans les mêmes conditions que les salariés de SG Congo, aux installations collectives, notamment de restauration.

L'entrepreneur est tenu de souscrire, en faveur de ses employés, une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle garantissant ses préposés dans le cadre de l'exécution de leurs missions auprès de SG Congo. Ladite police doit rependre aux normes règlementaires et législatives du secteur d'activité de l'entrepreneur.

SG Congo peut être emmenée à recruter un salarié temporaire à l'issue de sa mission tel que le stipule l'article 73-3-3. Toute fois, au cas où l'embauche du salarié temporaire interviendrait durant la mission d'intérim, aucun frais ni de poursuite judiciaire ne sera engagée pour débauchage sauvage contre la SG Congo.

6. REMUNERATION ET HORAIRES DE TRAVAIL DE L'INTERIMAIRE
Les rémunérations sont déterminées en concertation avec le service des Ressources Humaines de la SG Congo.
- Les horaires de travail sont établis sur la base de 40 heures hebdomadaires pour un temps plein (horaire légal), la base mensuelle de référence étant fixée à 173,33 heures.
- Les heures supplémentaires ne seront effectuées que sur demande expresse des hiérarchiques et seront rémunérées selon la législation en vigueur.
- Il sera ajouté à la rémunération du personnel intérimaire, une gratification de fin d'année. Cette prime devra être versée au prorata temporis (1/12 par mois) dans la rémunération mensuelle des salariés temporaires.
SG Congo - Cahier des charges mise à disposition du personnel intérimaire

7. FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT
La SG Congo paiera aux agences retenues la somme réputée couvrir l'ensemble des coûts liés aux prestations, y compris, toutes charges sociales, fiscales, parafiscales et autres frappant obligatoirement les prestations de mise à disposition de personnels intérimaires, ainsi que toutes les sujétions d'exécution normalement prévisibles tels notamment, les congés payés, les indemnités de fin de mission (solde de tous comptes), les frais généraux et les 15% de marge du soumissionnaire.
Les contributions et cotisations à la charge de l'employé ne sont pas taxées à SG Congo.
En aucun cas les frais d'hébergement des intérimaires au lieu d'embauche ne seront pris en charge par SG Congo.
Le prestataire présentera à la fin de chaque mois une facture relative aux prestations exécutées.
SG Congo règlera les factures à trente (30) jours à compter de leur date de réception.

8. GARANTIES
Le prestataire s'engage notamment à:
- Fournir une attestation de caution bancaire garantissant le paiement d'au moins 3 mois de salaires mensuels.
- Fournir des justificatifs relatifs aux paiements des contributions et cotisations obligatoires (impôts, taxes) et des déclarations des intérimaires au niveau de la CNSS, notamment :
- Quitus et immatriculation CNSS des intérimaires
- Attestation de moralité fiscale de la structure
- Justifier d'un compte bancaire à la SG Congo, et pour la structure et pour les salariés temporaires.
- Prendre en charge les éventuels écarts de caisse ou montant de fraude débitable à la source.
- Accorder à la SG Congo le droit de regard et plus spécifiquement un droit d'audit sur ses activités.

9. REVISION DES PRIX
Toute modification de la législation postérieure à la signature du contrat et ayant une incidence sur les charges telles que décrites ci-avant, donnera lieu à l'établissement d'un avenant signé des deux Parties, modifiant les conditions tarifaires applicables.
Toutefois, en cas de hausse des conditions tarifaires de plus de 2%, SG Congo se réserve le droit de pouvoir résilier sans indemnité de quelque nature que ce soit, la convention qui sera signée.
SG Congo - Cahier des charges mise à disposition du personnel intérimaire

10.CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS
Dès réception et examen du contenu de la demande par le titulaire au regard des dispositions législatives et réglementaires applicables, celui-ci accordera à SG Congo une priorité de mise à disposition d'intérimaire(s) dans les meilleures conditions de qualité et de rapidité d'intervention.
Le titulaire s'engage notamment à :
- Procéder à une étude précise des différents postes de travail afin de fiabiliser l'adéquation des intérimaires aux besoins exprimés par SG Congo.
- Donner une réponse quant à sa capacité à satisfaire la demande dans les 24 heures ouvrées suivant la réception de la demande.
- Valider, avant toute mise à disposition, les compétences des intérimaires (tests, contacts avec les précédents employeurs…) et vérifier la conformité de leur(s) diplôme(s) au poste proposé, et en fournir les justificatifs à SG Congo.
- Evaluer, à l'issue des missions des intérimaires, la qualité de la prestation délivrée par chacun.
Le choix de l'intérimaire mis à la disposition de la SG Congo engage la responsabilité du prestataire qui sera responsable du comportement de son personnel, qui doit être exempt de tout reproche.
Chaque prestation additionnelle fera l'objet d'un bon de commande précisant la date de prise d'effet.
Dans le cas où SG Congo aurait un besoin exceptionnel et ponctuel d'intérimaire sur un profil non répertorié au sein des présentes, une demande de devis sera adressée au titulaire accompagné d'un descriptif technique. Cette prestation ne prendra effet qu'à compter de l'acceptation expresse du devis par SG Congo.
Conformément à l'article 73-4 du CT, le titulaire s'engage à établir pour chaque intérimaire un contrat de mise à disposition le liant à SG Congo. L'exactitude des mentions obligatoires devant figurer dans chacun de ces contrats est sous la responsabilité du titulaire.
SG Congo est responsable des conditions d'exécution du travail, et notamment ce qui a trait à la durée du travail, au travail de nuit, au repos hebdomadaire et aux jours fériés, à l'hygiène et à la sécurité, au travail des femmes et des jeunes travailleurs.

11.LE CONTRAT CADRE DE MISE A DISPOSITION
Conformément à l'article 73-3 du CT, le prestataire retenu devra présenter à SG Congo un projet de contrat cadre de mise à disposition du personnel.
Ce projet sera revu par le service Juridique et Fiscal de SG Congo avant signature pour prise en compte:
- Des clauses standards du Groupe SG.
- Des définitions standardisées des prestations.
- Des attentes de SG Congo.
- Des obligations du prestataire.
- Des modalités de facturation et de règlement.
SG Congo - Cahier des charges mise à disposition du personnel intérimaire.

12.RESPECT DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET DE CONFIDENTIALITE
Tous les prestataires devront respecter les éléments suivants :
- Les plages horaires fixées.
- Les prestataires doivent être habilités à réaliser les missions confiées.
- Fournir un dossier fiscal complet (RCCM, Certificat de moralité fiscale, Patente…)
- L'obligation de confidentialité de l'entrepreneur et de ses agents sur les informations et données concernant les activités de SG Congo.

13. DUREE DE LA MISSION
Cet appel d'offres amènera à transmettre nos commandes de mise à disposition de personnel aux prestataires sélectionnés pour une durée d'une année. Il pourra être renouvelé pour l'année suivante si les deux parties sont d'accords.

14. CRITERES DE CHOIX DU PRESTATAIRE
Le choix des prestataires s'appuiera sur les critères suivants:
- Pertinence et complétude de la proposition: coeff 3
- Principaux clients: coeff 1
- Expériences: coeff 2
- Modalités et conditions tarifaires : coeff 2
- Le chiffre d'affaires: coeff 3
Une consultation des propositions des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente, au regard des critères définis ci-dessus sera organisée selon les modalités définies par le comité décisionnaire.
L'objectif recherché est de sélectionner un prestataire alliant le rapport: coût/performance.
Une audition des soumissionnaires pourra être demandée par SG Congo si elle en éprouve le besoin.
La décision du choix du prestataire sera effectuée au plus tard le 01/02/2019.

15.REPONSES A LA CONSULTATION
Les offres sont à adresser sous plis fermés à l'attention du service ACHAT de la SGC:
Sise Avenue Amical Cabral BP: 598 Brazzaville Congo
Date limite de dépôt des dossiers: au plus tard le 25/01/2019.

L'Administrateur Directeur Général

Arnaud CROUZET.-

Education

Affectation des finalistes des écoles professionnelles d'enseignement dans les écoles

Conformément à l'accord du 23 septembre 2018, signé entre le Gouvernement et la coordination des diplômés des écoles professionnelles d'enseignement, une première vague d'enseignants en instance d'intégration vient d'être affectée dans les douze départements du Congo.

Au total 4.160 finalistes sur les 12. 000 ont rejoint leur lieu d'affectation depuis le 13 janvier pour les départements de la Lékoumou de Pointe-Noire et Kouilou, le 17 pour la Likouala et la Cuvette et ce matin pour la Sangha, les Plateaux et le Niari. La matérialisation de l'accord entre le Gouvernement et la coordination des diplômés des écoles professionnelles d'enseignement est une avancée notable dans la résolution du problème lié au déficit d'enseignants dans les écoles au Congo.

Sur une période de cinq ans à compter de l'année en cours, le Gouvernement s'est engagé à recruter 12. 000 finalistes de l'Ecole normale supérieure, l'Ecole nationale des instituteurs, l'Ecole nationale des beaux-arts et du Collège d'enseignement technique et professionnel afin de combler le déficit actuel évalué à 20. 000 enseignants. Un déficit causé non seulement par le gel des recrutements à la Fonction publique pendant environ cinq ans, mais aussi par la fuite massive des enseignants vers d'autres secteurs. Avec la publication du statut particulier des enseignants, le Gouvernement a affiché sa volonté à rendre la profession enseignante plus attractive.

En attendant leur intégration effective notamment la régularisation des salaires au niveau de la solde, les 4.160 finalistes affectés recevront une bourse mensuelle de 50. 000 F.CFA pour les enseignants du primaire et préscolaire; 60. 000 pour le collège et 75.000 pour le lycée. *«C'est un sentiment de joie puisque nous sommes proches du tunnel. Nous félicitons le Gouvernement pour l'acte posé et nous lui demandons de respecter les principes du protocole d'accord. Que ceux qui sont affectés ne soient pas affamés. Que l'Etat respecte ses engagements: que chaque fin du mois la bourse soit versée et que d'ici au mois de mars les quotas soient publiés pour que les gens soient intégrés»*, a affirmé William Boyassiloua, finaliste affecté à Pointe-Noire.

A la gare routière en direction de leur lieu d'affectation

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Sécurité civile

Faire connaître les actions des sapeurs-pompiers à la population à travers les élèves

Les élèves de l'école internationale turco-congolaise Maarif accompagnés de leur directeur général Mehmet Emin se sont imprégnés des missions de la sécurité civile, en visitant les structures de la Direction générale de la sécurité civile en décembre dernier, à Brazzaville. Motifs de la visite: faire connaître les missions des sapeurs-pompiers, les notions de sécurité civile, l'importance du numéro d'urgence, le ''118'', la chaine de secours, et intéresser les élèves à ce métier.

Ils étaient, au total, 118 apprenants de huit nationalités différentes fréquentant le primaire, le collège et le lycée de cet établissement à visiter, pour la première fois, les structures de la Direction générale de la sécurité civile.

Passant de la théorie à la pratique, ils ont, avec l'appui des sapeurs-pompiers, simulé une intervention d'extinction d'incendie puis un sauvetage d'une personne égarée par les flammes dans un immeuble de huit étages.

Les élèves ont appris plusieurs leçons, dont les gestes utiles, pour l'usage du gaz butane, permettant d'éviter des incendies, en respectant les consignes.

Le directeur départemental de la sécurité civile de Brazzaville, le colonel de police Jean-Bernard Boyanghas, a affirmé qu'au-delà de la simple vulgarisation des actions des sapeurs-pompiers, la sécurité civile, à travers cette campagne, visait à intéresser la population brazzavilloise et les enfants à cette culture. Le but étant de minimiser les risques des victimes après un accident, une noyade, un incendie ou une catastrophe. *«Nous avons communiqué à ces élèves le numéro du service d'appel: le ''118''; un numéro gratuit qu'ils doivent appeler en cas d'urgence, en leur précisant d'indiquer le fait ou la cause de l'appel, l'adresse, l'environnement immédiat et d'autres informations permettant aux équipes d'intervention de gagner du temps»*, a fait savoir le directeur départemental.

La campagne de sensibilisation et d'information en milieu scolaire, a-t-il assuré, va se poursuivre, car il est question, à travers les enfants, d'informer également les parents. Les élèves absents seront informés par les enseignants ayant accompagné la délégation.

Pour rappel, la sécurité civile désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre par un Etat pour protéger ses citoyens en temps de guerre comme en temps de paix.

Un élève simulant l'extinction d'un incendie

Alain-Patrick MASSAMBA

Lutte contre le paludisme

Le nouveau plan national stratégique a été adopté

Des acteurs de la santé, une trentaine, ont participé en décembre dernier à un atelier de validation du plan stratégique national 2018-2022 du Programme national de lutte contre le Paludisme (PNLP) et des directives nationales sur la prise en charge des cas de paludisme. Ils ont adopté, à cet effet, plusieurs documents: le plan stratégique national (PSN) 2018-2022 assorti du cadre de performance, les activités du PSN, le budget et les plans de travail annuels.

En 2017, le Congo s'est engagé à mener une revue à mi-parcours du plan stratégique de lutte contre le paludisme 2014-2018, avec l'appui de ses partenaires. Cette revue constituait une étape importante pour élaborer un nouveau plan stratégique 2018-2022 orienté vers la couverture universelle des interventions afin de réduire la morbidité et la mortalité liées au paludisme.

L'atelier a été organisé dans le but de rendre opérationnel le nouveau plan stratégique de lutte contre le paludisme 2018-2022. Pendant les travaux, les participants se sont retrouvés en groupe avec des thèmes liés à la lutte contre cette maladie classée parmi les premières causes de mortalité au Congo. Ils ont analysé la situation de la maladie au Congo, échangé sur le paludisme simple, grave et le paludisme et grossesse, tout comme sur sa prévention, point crucial pour réduire les dégâts liés à la maladie.

Pendant les travaux

E.MB-O.

Département de la Sangha

Des présumés braconniers aux arrêts à Ouesso

Il ne se passe plus de semaines sans que les services de l'Economie forestière et de la Gendarmerie nationale, avec le soutien du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF), ne mettent la main sur des braconniers. Combinant toujours leurs efforts, éco-gardes et gendarmes ont arrêté samedi 12 janvier, à Ouesso, trois présumés trafiquants d'ivoire de nationalité congolaise, dont un militaire des Forces armées congolaise (FAC). Ils ont été interceptés avec neuf pointes d'ivoire pesant une dizaine de Kg, équivalant à cinq éléphants, espèce en voie d'extinction.

Les trafiquants présumés seraient des habitués du commerce illégal des produits fauniques dans le département de la Sangha et dans d'autres villes du Congo, dont Brazzaville et Pointe-Noire. Les ivoires saisis auraient été achetées auprès des braconniers à Pokola, par le militaire, *«un sous-officier de la 21e région militaire de Dolisie»*. Celui-ci ne serait pas seulement acheteur et revendeur des produits fauniques, mais aussi distributeur des minutions et armes de guerre aux autochtones pour abattre les éléphants. Il serait ainsi l'acteur principal du réseau. Les deux autres seraient ses complices et joueraient le rôle de démarcheur.

Les trois présumés trafiquants avec leur butin

Poursuivis pour complicité d'abattage, détention, circulation illégales et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées, ils ont reconnu les faits. Ils encourent de très lourdes peines.

La population des pachydermes en Afrique est estimée à un peu plus de 400.000 créatures environ, aujourd'hui. Mais, compte tenu du rythme auquel ils sont abattus pour leurs défenses tant prisées, l'hypothèse inquiétante mais pourtant probable est leur disparition pure et simple d'ici à 2050, si des efforts inouïs ne sont redoublés pour les protéger.

En 10 ans seulement, près de 200.000 créatures ont été abattues en Afrique. Une situation résultant du braconnage intensif, de la vente illégale de l'ivoire et du morcèlement de l'habitat de l'animal. Si l'éléphant disparait, les forêts s'appauvriront et l'humanité en souffrira. C'est pourquoi, le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) estime qu'il faut intervenir à chaque maillon de la chaîne du trafic pour lutter efficacement contre le braconnage et les trafiquants. En œuvrant bien sûr à la réduction de la demande en produits dérivés de cette espèce animalière.

V.M.

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P.: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 25 juillet 2007 a été constituée la société dénommée SEA HORSE SHIPPING-SARL-U, aux caractéristiques:
-Dénomination: SEA HORSE SHIPPING-SARL-U ;
-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
-Capital social: 1.000.000 F. CFA ;
-Siège social: A Pointe-Noire, vers le Port, boîte postale: 4521, téléphone: 05 575 68 68 ;
-Objet social: Consignation des navires, services d'assistance aux formalités d'arrivée et de départ pour les personnes en transit, marins ou autres ;
-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM ;
-Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n° 2946, Folio 130/43, en date du 16 juillet 2007 ;
-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/16 B 905 (Ancien 07 B 188) en date du 16 février 2016;
-Gérance: Monsieur DIBALA Jay Sébastien est maintenu aux fonctions de gérant de la société.

Modifications intervenues:
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal, dûment enregistré, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1.000.000 F. CFA à 5.000.000 F. CFA et de modifier les statuts ;
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MASSELOT, Notaire, en date du 13 juin 2016, enregistré sous le n° 4295, folio 104/29 du 15 juin 2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et de modifier les statuts ;
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MASSELOT, Notaire, en date du 12 novembre 2018, enregistré sous le n° 8378, folio 209/18 du 13 novembre 2018, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social et les statuts ;
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MASSELOT, Notaire, en date du 09 janvier 2019, enregistré sous le n°180, folio 007/9 du 10 janvier 2019, l'associé unique a décidé d'augmenter à nouveau le capital social et modifier les statuts ;
-Capital social: l30.000.000 F.CFA ;
-Siège social: A Pointe-Noire, immeuble ALHAMBRA, 2e étage, rond-point 31 juillet, boîte postale: 4521, téléphone: 05 575 68 68 ;
-Objet social: Consignation des navires; services d'assistance aux formalités d'arrivée et de départ pour les personnes en transit, marins ou autres; commissionnaire en douanes agrée ;
-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/16 B 905 (Ancien 07 B 188);
-Modification des statuts: Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA;
-Gérance: Monsieur DIBALA Jay Sébastien est maintenu aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES, D'ASSISTANCE
ET DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE», en sigle «SETAMI» SARL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de Francs CFA: Cinq Millions (5 000 000)
Siège social: 1, angle Avenue Commandant FODE & Benoît GANONGO
Immeuble Morija, Rez-de-chaussée, Centre-ville, Boîte postale: 1780
RCCM/CG/PNR 10 B 1490
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «SET AMI» SARL, en date à Pointe-Noire du 26 décembre 2018, reçu par le Notaire soussigné, le 28 décembre 2018, enregistré à Pointe-Noire, le 07 janvier 2019, folio 004/11, n°044; les associés de ladite société ont décidé de:
1-l'extension de l'objet social à la vente de gaz.
En conséquence de cette résolution, l'article 2 des statuts est modifié ainsi qu'il suit:
«Article 2: Objet social
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
-les études techniques, d'assistance et de consulting;
-la maintenance industrielle: l'installation électrique industrielle et domestique, rembobinage et tropicalisation des groupes électrogènes, réparation des postes à souder (statique et autonome);
- les activités minières ;
- la vente de gaz ;
- le génie civil, bâtiment et travaux publics.
Et, généralement, toutes opérations industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.
2- la mise à jour des statuts.
Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 08 janvier 2019, sous le n°19 DA 19, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 10 janvier 2019.

Pour avis et mention,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES DE WILLIS TOWERS WATSON CONGO SA A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JANVIER 2019

Les Actionnaires de WILLIS TOWERS WATSON CONGO SA avec Conseil d'Administration au capital social de 26.000.000 F. CFA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 janvier 2019, à 11 heures, au siège social sis au 118, Avenue Fayette TCHITEMBO, Centre-ville, B.P.: 1901, Pointe-Noire, République du Congo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:
- Lecture et présentation du rapport du conseil d'administration;
- Démission d'un (1) Administrateur ;
- Nomination de monsieur NGnineman COULIBALY en qualité de nouvel administrateur en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.
Tout actionnaire aura droit d'assister à la réunion ou pourra s'y faire représenter par un mandataire.
Les pouvoirs, en vue de la représentation à l'Assemblée, devront être déposés ou transmis au siège social avant la date de la tenue de ladite Assemblée Générale Ordinaire.
L'ensemble des documents prévus par la loi, sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze (15) jours qui précéderont la réunion.

Pour avis,
Le Président du Conseil d'Administration.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage, immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

LUXURY AUDIO & DESIGN
En sigle «L.A.D.- SARLU»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: Avenue Nelson MANDELA, Centre-ville, Poto-Poto; B.P.: 1048
BRAZZAVILLE
RCCMCG-BZV-01-2018-B 13-00150

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 07 décembre 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 17 décembre 2018, sous Folio 232/9 n°2071, il a été constitué une société dénommée LUXURY AUDIO & DESIGN dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: 1.000.000 F. CFA ;
Siège: Brazzaville, Avenue Nelson MANDELA, Centre-ville, Poto-Poto, B.P.: 1048;
Objet: Achat-Vente-Installation de matériel audio, vidéo et connexe;
Durée: 99 années;
RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2018-B 13-000150 du 19 décembre 2018;
Gérance: Monsieur MARTYRIS Gautier Jean Charles est Gérant de la Société;
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.

ETUDE DE MAITRE GILBERT OPANDET
Notaire
Titulaire d'un office en la Résidence de Brazzaville
20, Avenue Albert Bassandza
(CHU - derrière l'Hôtel Les Bougainvillées)
Centre-ville; B.P.: 755 – Tél.: 06-826-42-83
e.mail: gildas_jo@hotmail.fr
République du Congo

INTERAF MEDIA
Société A Responsabilité Limitée (SARL) Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 de Francs CFA
Siege Social: Brazzaville, 2e Etage Immeuble 7 Eucalyptus A, Entrée 201,
Résidence Les Flambloyants - Poto-Poto
République du Congo

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de L'associé unique gérant, en date à Brazzaville du 14 décembre 2018, de la société dénommée: «INTERAF MEDIA» SARLU, au capital de 1.000.000 de Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/14 B 5573 du 23 décembre 2014, déposé au rang des minutes de Maître Gilbert OPANDET, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, enregistré à Brazzaville, sous le Folio 02/16, numéro 0018, l'associé unique gérant a décidé de transférer, à compter du 14 décembre 2018, le siège social initialement sis à Brazzaville, Immeuble Mfoa 4 – Centre-ville, Arrondissement III Poto-Poto, dans la même ville, 2e Etage Immeuble 7 Eucalyptus A, Entrée 201, Résidence Les Flambloyants, Arrondissement III - Poto-Poto, République du Congo.
En conséquence de cette décision, il a été procédé à la mise à jour des statuts.
Ledit procès-verbal et les statuts modifiés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 08 janvier 2019, sous le numéro 19 DA 8.
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 08 janvier 2019, sous le numéro CG/BZV/14 B 5573.

Pour avis,
Maître Gilbert OPANDET,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SERVICES EN ORGANISATION, EN CONTRÔLE ET EXPERTISE COMPTABLE»,
EN SIGLE «SOCEC» SARL
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de F. CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Avenue Marien NGOUABI, Boîte postale: 861
RCCM: 08 B 237
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

MISE A JOUR ET MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Suivant diverses résolutions prises en Assemblée Générale et diverses cessions intervenues au sein de la société «SERVICES EN ORGANISATION, EN CONTRÔLE ET EXPERTISE COMPTABLE», en sigle «SOCEC» SARL; Les associés ont décidé la mise à jour et la mise en harmonie des statuts de ladite société, conformément aux nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 19 DA 21.
Fait à Pointe-Noire, le 10 janvier 2019.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

EXMAR SHIP MANAGEMENT SUCCURSALE DU CONGO
Succursale de la société EXMAR SHIPMANAGEMENT NV
Siège social: 2000 Anvers, De Gerlachekaai 20, Belgique
Adresse d la succursale: 3e étage, immeuble Maisons sans Frontières, rond-point Antonetti, Centre-ville
B.P.: 1793, Pointe-Noire, République Congo

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société EXMAR SHIPMANAGEMENT NV, en date du 6 décembre 2018, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, notaire à Pointe-Noire, en date du 21 décembre 2018, sous le répertoire n° 424/MN/18, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 24 décembre 2018, sous le n°9450, folio 237/29, il a été notamment décidé:
1. L'ouverture d'une succursale en République du Congo, régie par les dispositions légales en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

• Dénomination: EXMAR SHIP MANAGEMENT SUCCURSALE DU CONGO
• Nature des activités:
La fourniture et la livraison de services et de conseils, soit en tant que courtier, agent ou conseiller, à des propriétaires, armateurs, gestionnaires ou exploitants d'installations maritimes et offshores, d'installations portuaires et de moyens de transport, dont des navires, indépendamment de leur nationalité; ainsi, l'assistance et la dispense des conseils dans le domaine technique et administratif, plus particulièrement, mais sans s'y limiter, concernant toutes les affaires se rapportant à la commande, à l'achat, à la vente, à l'assurance, à l'entretien, à la réparation, à l'équipage et à l'équipement des installations et moyens de transport et au respect des lois, règlements et consignes applicables en la matière. Elle a également pour objet, l'exécution de toutes les activités d'armateur.

• Adresse: 3e étage, immeuble Maisons sans Frontières, rond-point Antonetti, Centre-ville;
2. La nomination de Messieurs Olivier Dekkers et Benoît Dubus, en qualité de Représentants de la succursale.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro 18 DA 3120, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 26 décembre 2018, sous le numéro CG/PNR/18 B 462.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage, immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

BVS DISTRIBUTION CONGO SASU
Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
AU CAPITAL DE: DIX MILLIONS (10.000.000)FRANCS CFA
Siège Social: Avenue Félix EBOUE, vers TOUR NABEMBA, Centre-ville, Poto-poto
BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2018-B17-00006

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus en dépôt par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 06 décembre 2018 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Paine à la même date, sous Folio 220/8 n°4031, il a été constitué une société dénommée BVS DISTRIBUTION CONGO SASU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle ;
Capital: 10.000.000 F. CFA ;
Siège: Brazzaville, sise Avenue Felix EBOUE, vers TOUR NABEMBA, Centre-ville, Poto-Poto;
Objet: La distribution et la vente de boissons gazeuses, alcoolisées, des vins et spiritueux ainsi que la distribution ou la vente de tous autres produits connexes; L'entreposage de toutes boissons et denrées alimentaires; La création et l'exploitation de toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole se rapportant à cet objet, ainsi que toute entreprise de distribution ou conservation de produits connexes; L'extension de son exploitation a d'autres entreprises similaires ou connexes; La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financière, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
Durée: 99 années ;
RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2018-B17-00006 du 29 décembre 2018;
Administration: Madame PALU épouse SARRA Virginie Magalie Marie, en qualité de Présidente.
Monsieur OLICARD Jean-Marie Roger Armand, de nationalité Française, né le 10 octobre 1967 à La Rochelle; en qualité de Directeur Général.
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 Tél. 22 29413 34/ 05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«Centrale de Distribution et de Prestations de Services»
En sigle «CEDIS SARL»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Avenue de l'Indépendance, rond-point 5 Chemins, quartier Mpaka,
Boîte postale: 5723
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date à Pointe-Noire du 19 novembre 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 20 décembre 2018, enregistré à Pointe-Noire le 24 décembre 2018, folio 237/17, n°9437; les associés de la société «Centrale de Distribution et de Prestations de Services», en sigle «CEDIS SARL» ont pris les résolutions suivantes:
- Agrément de deux nouveaux associés ;
- Augmentation du capital social de F. CFA: QUARANTE MILLIONS (40.000.000) pour le porter de F. CFA: DIX MILLIONS (10.000.000) à CINQUANTE MILLIONS (50.000.000) de F. CFA, par création de QUATRE MILLE (4.000) parts nouvelles de DIX MILLE (10.000) F. CFA chacune;.
- Modification des articles 7 et 9 des statuts ;
- Extension de l'objet social ;
- Adoption des statuts mis à jour.

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 08 janvier 2019, sous le n° 19 DA 18, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 11 janvier 2019.

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

GUENAR SERVICES CONGO
En sigle: G.S.C.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE: DEUX MILLIONS (2.000.000) FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 1234, RUE MAYOMBE, PLATEAU DES 15 ANS,
ARRONDISSEMENT 4 MOUNGALI
RCCM N°CG-BZV-01-2019-B12-00004.
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte authentique reçu en l'Etude de Maître GONOCK-MORVOZ, Notaire à Brazzaville en date du 11 janvier 2019, dûment enregistré à la recette du domaine et des timbres de Poto-Poto, sous Folio 09/6 n° 0073 du 14 janvier 2019, il a été créé une Société dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: GUENAR SERVICES CONGO;
Forme: Société A Responsabilité Limitée;
Objet: la société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo ou en tout autre Etat ou lieu que ce soit: La représentation de compagnies aériennes; L'acheminement de courriers et marchandises ; L'affrètement avions et cargo ; L'organisation de vols charters et autres ; Les prestations de services se rapportant aux transports aériens.
Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement ;
Siège social: le siège de la société est fixé à Brazzaville (CONGO), au n° 1234 de la rue Mayombe, Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moungali ;
Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans ;
Capital: le capital de la société est de Deux Millions (2.000.000) Francs CFA ;
Administration de la société: suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue en date à Brazzaville du 11 janvier 2019, Messieurs BOCOUM Sacy et SYLLA Mamadou, tous deux associés, ont été respectivement désignés en qualité de Gérant principal et de Co-gérant de la société «GUENAR SERVICES CONGO», pour une durée indéterminée ;
Dépôt légal: le dépôt légal a été entrepris le 15 janvier 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville ;
Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° CG-BZV-01-2019-B12-00004.

Pour insertion,
Maître GONOCK-MORVOZ.

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du onze décembre deux mille dix-huit, Folio 008/5 n°032, Messieurs MAHFOUDH-OULD Mohamed Yeslem, OULD MOHAMED EL MOCTAR MOHAMED, OULD MOHAMED EL MOCTAR MOHAMED, respectivement associés de la Société «SOCORAM SARL», Société A Responsabilité Limitée pluripersonnelle au capital de FRANCS CFA 3.700.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, avenue Pemoussou, Grand-marché, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 07 B 161,
A décidé de prononcer la dissolution, par anticipation, de la société ci-dessus, à compter du premier septembre deux mille dix-huit.
En conséquence de quoi, l'article 5 des statuts a été modifié comme:

Article 5:

«La durée de la société qui était primitivement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années «consécutives, à dater du quatre juin deux mille sept, a été réduite par l'assemblée «générale en date du onze décembre deux mille dix-huit à onze ans et expirera «ainsi le neuf mars deux mille dix-neuf».
Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 11 B 2345.

Pour avis,
Le Notaire

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

LAURENA BIOMED
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Adresse: Camp Clairon, en face de l'Ecole Général LECLERC
Centre-Ville, Poto-Poto, Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2018-B13-00139

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 22 novembre 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 26 novembre 2018, sous Folio 219/16 n°1959, il a été constitué une société dénommée LAURENA BIOMED dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital: 1.000.000 F.CFA ;
Siège: Brazzaville, Camp Clairon, en face de l'Ecole Général LECLERC Centre-ville, Poto-Poto;
Objet: Vente et distribution des réactifs, consommables, équipements de laboratoire, dispositifs biomédicaux, maintenance biomédicale, Restauration, import-export;
RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2018-B13-00139 du 05 décembre 2018;
Gérance: Mademoiselle AKOUALA Nandide est la gérante de la société.
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.

Livre

Aubin Banzouzi parle de la paix, selon le Pape Jean XXIII

Journaliste, séminariste et auteur congolais, Aubin Banzouzi offre au lectorat un ouvrage publié aux Éditions Alliance Koongo, en décembre 2018, intitulé: «Le pacifisme chrétien dans l'encyclique Pacem in terris du Pape Jean XXIII». Ce livre-Recherche, qui adopte une méthode analytique, est segmenté en trois chapitres, à savoir: Brève présentation de l'encyclique *Pacem in terris* ; Fondements de la paix ; L'exercice du pouvoir et le pacifisme.

Cette œuvre littéraire-Recherche pour la paix mondiale se focalise essentiellement, comme l'indique le titre, sur la dimension pacifisme chrétien. Il emboîte plus ou moins le pas de façon ciblée et plus succincte à l'encyclique Pacem in terris du Pape Jean XXIII qui «traite de la question de la paix mondiale sur 173 paragraphes» tout en examinant *«les raisons et les possibilités qui sont à la portée des hommes ou des nations pour assurer un vivre-ensemble harmonieux selon la volonté originelle de Dieu, notre Créateur»* (p. 14). Le vivre-ensemble est également une question chère à l'écrivain Jean-Pierre Heyko Lékoba (Cf. Notre «maison commune» le Congo, 2018). Celui-ci pose les jalons sur le plan national, alors que l'auteur Aubin Banzouzi le fait sur le plan planétaire.

«Le pacifisme chrétien dans l'encyclique Pacem in terris du Pape Jean XXIII» s'ouvre sur un bilan factuel et chiffré. Un bilan triste, révoltant, percutant, à donner froid dans le dos, axé sur les guerres. Il s'agit, entre autres, des deux guerres mondiales en passant par le génocide perpétré au Rwanda, l'Holocauste des Juifs sous l'Allemagne nazie, la guerre en République Démocratique du Congo, le cas intenable des enfants soldats et des migrants du fait et /ou par crainte de la persécution viennent alourdir le bilan de ce sombre tableau. Les chiffres sont éloquents, indiciels d'un monde cruel et chaotique. Ces absurdités et barbaries sans nom dont l'homme est le seul responsable lèvent le voile sur un monde *«trop libéral, voire laxiste.»*

L'image de couverture proposée par les Éditions Alliance Koongo est un émouvant tableau d'amour sans frontière. Au-delà d'Israël et de la Palestine, des nations jugées «ennemies», cette embrassade sincère renvoie à l'amour universel pour l'établissement et la consolidation d'une paix durable. La portée chromatique du blanc n'est pas neutre. La couleur blanche ne symbolise-t-elle pas, dans ce cas de figure, la paix, la pureté, la sagesse et la perfection ?

Dans sa rubrique le symbolisme des couleurs, des lettres et des formes, Marie-Hélène Westphalen affirme que le blanc a pour connotations positives la pureté, le repos, la fraîcheur, la perfection, la sagesse et la vérité (Communicator, 2004 : 317).

L'axe de recherche ciblé par Aubin Banzouzi a l'avantage d'être d'actualité. En effet, la préservation de

Winner Dimixson Perfection

la paix, ce noble défi, est toujours d'actualité. Comme il l'écrit: *«Ne pas s'engager en faveur de la paix c'est participer à la désacralisation de la vie, donc c'est aller à l'encontre de la volonté de Dieu qui n'est qu'amour.»* (p.15).

Hormis l'actualité, ce livre a le mérite de remplir d'autres critères journalistiques comme la personnalité et l'intérêt humain. Plus que le «style («le style, c'est l'homme»), d'autres qualités journalistiques du journaliste-écrivain transparaissent. La clarté, la précision, la concision et l'objectivité ne font pas l'ombre d'un doute alors que l'auteur pose un regard méthodique sur l'œuvre célèbre du Pape Jean XXIII.

Après avoir défini le monème «paix», terme qui recouvre une multiplicité de sens, l'auteur souligne le rôle de l'Église et précise les contours du défi collégial pour un monde pacifié grâce à la mutualisation de nos efforts.

Pour ce faire, il passe en revue certains faits évoqués dans l'ency-

La couverture du livre

clique Pacem in terris.

Par ailleurs, l'auteur met en lumière les conséquences nocives de la violation de la loi divine. *«L'état de péché s'installe avec ses conséquences, visibles et non perceptibles, qui se répercutent chez l'individu et autour de lui »*.

Dans le même ordre d'idées, le pape François, véritable écologiste, fait figure emblématique d'écho sonore. En effet, il a relevé les incidences du péché au niveau de la pédogenèse, de l'hydraulique et des sphères aériennes. Il se peut que l'action pècheresse humaine adultère aussi les aspects miniers, floraux, fauniques et halieutiques de l'univers.

Tributaire de nombreux enjeux, le rôle du chrétien est décisif. En guise d'illustration, l'auteur cite, entre autres, le célébrissime verset christique dans Matthieu 5 : 9. *«Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu.»* À juste titre, l'auteur affirme : *«(…) la paix véritable émane (…) de Dieu, Créateur du monde et le maître incontesté de l'histoire (…). Toutefois, cette paix se déploie à travers un certain ordre établi dans la nature et dans l'homme, lequel ordre est garanti grâce au respect des droits et des devoirs fondamentaux»* (p. 23).

Au lieu d'estomper les indices d'une crise mondiale, tout au long du livre, ce regard méthodique de chercheur doublé d'une dimension chrétienne nous ouvre les yeux sur les réalités de la planète bleue pour extirper l'humanité du vice. Ainsi, armé du scalpel, tel un habile chirurgien, le scripteur nous entraîne avec art jusqu'au bout de ce voyage livresque malgré l'envergure et la délicatesse du sujet évoqué.

Il ouvre, au plan pratique, des stratégies d'ordonnance chrétienne, tout en soulignant que la crainte de Dieu signifie *«l'attachement à ses commandements lesquels sont les garde-fous contre la corruption»*. Genèse de la sagesse, la crainte de Dieu est un ordre, un tremplin, une félicité. Il est donc grand temps de faire tabula rasa des pratiques illicites, à l'instar de l'euthanasie, du ''mariage homosexuel'', de l'avortement, la vulgarisation de la contraception artificielle, *«pratiques incompatibles à la civilisation de la vie et de l'amour donc de la paix»* informe l'écrivain. Il rappelle que le Pape Jean Paul II *«a encouragé toutes les couches sociales (…) à œuvrer résolument pour un monde plus juste, par l'intercession, la méditation et l'action.»* (p. 29).

En 78 pages, ce livre ayant une double visée informative et éducative – excepté les termes techniques et le jargon théologique – ne témoigne d'aucune volonté d'opacification du discours. Cela a pour double avantage d'atteindre le plus grand nombre de lecteurs et d'annihiler le bruissement parasite lors des opérations, combien nécessaires, de décodage.

Enfin, dans la partie annexe, Aubin Banzouzi passe d'un genre à un autre. Il confirme, de ce fait, sa qualité de poète aux vers prometteurs, tout en constituant une complétude sémantique.

Pour conclure, ce livre original est un outil de réminiscence dans un monde empêtré dans un cycle infernal de guerres barbares et absurdes. Cette œuvre spirituellement noble qui suscite de nouvelles soifs de relecture pourrait contribuer à faire basculer positivement l'univers dans un nouvel ordre de références. Coulée selon les règles de l'art dans une écriture qui obéit à des principes rédactionnels stricts, cette œuvre littéraire est un véritable gisement pour les semeurs de justice et les amoureux de la paix. S'il permet de combler les lacunes de la mémoire en proie à l'assourdissement du péché, ce livre – démarche scientifique menée à bien et excellemment écrit dans la lumineuse langue de Molière – ouvre les perspectives créatrices d'un monde de paix. Ce livre porteur, regorgeant de sève nourricière de pacifisme actuel et futuriste, est à lire.

Winner Dimixson PERFECTION

Fondation Les Enfants d'Aleth (L.E.A.)

Une bourse en hommage à Jean Félix-Tchicaya

Né le 9 novembre 1903 à Libreville, au Gabon, Jean Félix-Tchicaya est, avec Jacques Opangault, Robert Stéphane Tchitchelle et l'abbé Fulbert Youlou, l'un des pères-fondateurs de la République congolaise. Premier parlementaire du Moyen-Congo et du Gabon à l'Assemblée constituante française, et fondateur du premier parti politique de l'histoire du Congo, le Parti progressiste congolais (PPC), il a été rappelé à Dieu le 16 janvier 1961, à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise. A l'occasion du 58e anniversaire de sa disparition, Aleth Félix-Tchicaya, aînée des petits-enfants de l'illustre personnage, écrivaine1 et présidente de la fondation Les Enfants d'Aleth (L.E.A.), a bien voulu se prêter à nos questions. Elle parle, notamment de la bourse Jean Félix-Tchicaya lancée par sa fondation, qui, soutient-elle, est un «hommage» à celui qui a marqué d'une pierre blanche l'histoire politique du Congo.

** Tout d'abord, comment se porte la Fondation Les Enfants d'Aleth?*

**La fondation L.E.A. se porte tant bien que mal, depuis sa création. Elle lutte pour son existence et elle évolue.

** Où en est-on avec les formations organisées au Congo?*

**La formation au Congo exige ma présence. Une formation implique le regard parce qu'il doit confirmer des talents détectés et il faut les encadrer. J'aime l'excellence car c'est elle qui engendre le progrès et le développement. Si je ne peux pas m'en occuper directement, si je ne peux pas y veiller alors cela n'a alors aucun intérêt. Ceci ne veut pas dire que je n'y pense pas bien au contraire.

** La Fondation a lancé une bourse dénommée Jean Felix-Tchicaya. Pouvez-vous nous en dire davantage?*

**Cette bourse, à l'origine, est un hommage à Jean Felix-Tchicaya. Elle est aussi l'idée que Les Enfants d'Aleth se fait de la formation. Elle est également le mérite de l'excellence de la formation. Nous formons pour que

Aleth Félix-Tchicaya

les gens soient immédiatement opérationnels. Je vous invite ici à visiter notre site pour de plus amples détails sur cette bourse: www.leausa.org

** Quels sont les projets de la Fondation?*

**Pour que quelque chose existe, il faut bien des projets. Et ses projets font partie de ce qui est réalisable. Les projets dépendent des offres caritatives, économiques, sociales et en fonction des moyens dont L.E.A. dispose, elle voit comment les réaliser. Le monde change, nous n'avons pas de projets directifs. Aussi, tous les projets qui pourraient se présenter auront une réponse adaptée. Ces projets restent donc une surprise.

**En tant qu'écrivaine, auriez-vous des projets littéraires?*

** Comme avec la Fondation L.E.A., je suis aussi passionnée pour la littérature et l'écriture. Mes projets littéraires sont dans les tiroirs.

** Auriez-vous un message en conclusion de notre entretien?*

**Mon cœur caritatif a ses racines au Congo-Brazzaville. C'est en 2001 que ses racines ont pris concrètement forme. 18 ans déjà! Ce que je fais actuellement à l'extérieur, c'est aussi pour contribuer à améliorer la situation caritative au Congo. Cette expérience acquise apportera des solutions caritatives idoines à ce qui existe et existera en réalité demain au Congo-Brazzaville.

Propos recueillis par Véran Carrhol YANGA

1. Aleth Félix-Tchicaya est auteur de deux romans: «Lumière de femme» (Hatier, 2003) et «Les mamelons de Jaman» (Editions AMALTHEE, 2010).

Ma famille en vrai, un essai d'Emile Ngakama

Il n'est pas certain que la famille n'ait que du bon. Non: il ne s'agit pas de condamner à la disparition, comme certaines sociétés occidentales veulent y pousser, l'institution matrimoniale reposant sur le père, la mère et les enfants. Lieu de vie et de transmission des sagesses, cette famille-là est insubmersible, car c'est elle qui perpétue l'homme. Aussi n'est-ce pas elle qu'Emile Gankama interroge.

Non. Il secoue un cocotier gigantesque : la famille africaine, ou famille élargie (1). La tante du père, le neveu de la cousine, le cousin de l'oncle, la sœur cadette de la grand-mère sont autant de membres de « la » famille. Ils prétendent à un traitement égal et sans discrimination, pour ne pas être un «mauvais fils». Mais est-on sûrs qu'une telle parenté étendue soit le meilleur gage d'un développement après lequel nous courons ?

La question a été posée de mille et une manières. Et chaque fois la réponse ne s'est jamais suffie à elle-même. Il a toujours fallu ajouter un complément de clarification. Comme si les choses n'étaient pas aussi simples. Emile Gankama retrace avec sarcasme les déboires de ces nombreux parents, ayant le malheur d'assumer un poste de responsabilité en ville (pour la plupart des fonctionnaires), et qui voient déferler chez eux une longue file de neveux et de nièces pendant les vacances. A leur retour au village, on devra leur assurer fournitures scolaires et moyens de sustentation. Et il est interdit d'invoquer la pauvreté, le retard des salaires ou tout autre excuse pour s'esquiver: «A quoi sert l'endettement sinon ? ».

Dans une analyse qui puise un à l'histoire et à l'ethnologie, le confrère (directeur de la Rédaction aux Dépêches de Brazzaville) estime que cette culture-là, de la générosité infinie et de la famille sans limite, est aussi le résultat d'un micmac inextricable. C'est elle qui a « pondu » cette Afrique éternelle tant chantée, tant mythifiée comme si le passé avait été sans altération avant la colonisation, et ses mœurs toujours nobles. Comme si, de ce fait, elle pouvait s'immuniser contre les agressions et les intrusions de la modernité qui n'ont pas que du mal. D'où la question brutale : «La cohorte familiale africaine a-t-elle les ressorts pour résister aux pressions de la modernité ? » (Page 67).

La réponse est directe, même si elle passe par la remise en cause de modes pensée qui ont tendance à s'incruster : chez le paysan qui veut tout attendre des gouvernants ; chez le jeune dont la tête n'est remplie que du désir d'aller voir chez les autres et s'y enrichir. « L'Afrique est sans doute le continent qui ne doit pas manquer au rendez-vous du partage en poursuivant sa route vers le progrès. Sans s'aliéner ses valeurs, mais en accordant au travail productif la place qui lui revient ». Rapide et direct, un petit livre qui pousse à l'introspection, une fois qu'on a refermé sa 82e et dernière page.

Albert S. MIANZOUKOUTA

(1) Emile Gankama, La famille africaine, Ed. Les lettres mouchetées, Pointe-Noire, Déc. 2018, 82 pages

LES MUCODEC REVIENNENT A MINDOULI

La Fédération des MUCODEC annonce la réouverture de son agence de MINDOULI, à partir du 21 janvier 2019.

Le siège de l'agence rénovée est situé sur la place du marché de la localité.

Populations de MINDOULI et des environs, vous êtes les bienvenues dans votre nouvel espace d'accueil !

MUCODEC, encore plus proche de vous !

MUCODEC

Coopération

Vers le renforcement des relations entre le Congo et l'Angola

Le ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouélondelé, sera reçu prochainement à Luanda par son homologue de l'Angola, afin d'étudier des pistes de coopération sportive entre les deux pays. C'est avec joie que l'ambassadeur de l'Angola au Congo, Vicente Muanda, lui a transmis ce message, lundi 14 janvier, au terme de l'audience qu'il lui a accordée.

Le Congo et l'Angola partagent la même vision, concernant leur développement dans de nombreux domaines, a rappelé l'ambassadeur angolais qui a récemment pris ses fonctions à Brazzaville. Et le sport y figure également en bonne place. *«Après ma prise de fonction, je suis venu saluer le ministre congolais des Sports et lui transmettre le message de sa collègue angolaise pour une visite de travail qu'il effectuera en Angola dans le cadre des relations de coopération sportive entre nos deux pays»*, a expliqué le diplomate angolais.

Hugues Ngouelondelé (à g) et Vincente Muanda

Le Congo et l'Angola sont deux pays qui ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre. C'est sûr qu'ils se proposent de signer un accord de partenariat au terme du séjour d'Hugues Ngouélondelé à Luanda. Le Congo pourrait ainsi s'inspirer de l'organisation du sport angolais pour qu'il puisse structurer l'organisation de son propre monde sportif. Idem pour l'Angola.

Pour tout dire, ce protocole d'accord devra encourager la coopération entre les organisations, les fédérations et les institutions sportives par le biais de la promotion des échanges des équipes sportives, d'experts, des arbitres, d'entraîneurs et de consultants ainsi que l'utilisation des infrastructures d'hébergement des installations sportives. Il ne serait pas inopportun de prendre en compte dans cet échange sud-sud, les équipes nationales, les sportifs de haut niveau, les instituts de formation des cadres sportifs, les échanges d'expériences, d'informations et de documentations en matière de gestion et d'administration des installations sportives, la médecine du sport, la lutte contre le dopage et la violence dans les stades, de même que l'organisation des manifestations sportives sont autant de domaines qui pourraient être pris en compte.

Pour mémoire, la ministre angolaise des Sports avait rendu une visite à son homologue du Congo, lors de la Coupe d'Afrique des nations de handball féminin organisé en décembre dernier à Brazzaville. C'est au cours de cette rencontre qu'avait été envisagée la mission de travail qu'effectuera le ministre des Sports congolais dans la capitale angolaise.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Le saviez-vous?

Mondial 2030: Infantino favorable à une co-organisation

Lors des troisièmes Sommets exécutifs du football de la Fifa à Marrakech, du 15 au 17 janvier, Gianni Infantino, le président de la Fifa, a laissé entendre qu'il était favorable à une candidature conjointe de Rabat, Madrid et Porto pour organiser la Coupe du Monde 2030.

Centenaire, l'Espérance sportive de Tunis!

L'Espérance de Tunis a fêté mardi 15 janvier 2019 ses 100 ans! Pour célébrer cet événement, le club de Bab Souika, l'un des plus prestigieux du continent, a prévu un long programme de festivités échelonné sur plusieurs mois. Mais certains groupes de supporters ont déjà débuté les célébrations dans une ambiance dingue avec un magnifique spectacle de chants, fumigènes et feux d'artifice.

Cyclisme en Afrique

Les championnats d'Afrique sont prévus du 13 au 19 février en Ethiopie. mais avant la saison s'ouvre au Gabon par la tropicale Amissa Bongo (20-27 janvier) puis au Tour du Rwanda qui sera à sa première en 2.1 (25 février – 6 mars).

Athlétisme: le Mondial au Qatar

Terre d'athlétisme, l'Afrique aura les regards tournées vers Doha au Qatar pour les Championnats du monde 2019 (27 septembre au 6 octobre) avec l'espoir de nombreuses nouvelles médailles.

Basket-ball: Fiba innove

En basket-ball, FIBA, l'instance continentale, a introduit deux nouvelles compétitions. L'AfroLeague (anciennement Coupe d'Afrique des clubs champions) a lieu du 11 janvier au 21 avril 2019 dans différentes villes africaines et l'AfroCAN (19-30 août à Brazzaville). Sans oublier la Coupe du monde de basket-ball FIBA en Chine du 31 août au 15 septembre avec 5 équipes africaines.

Des violences dans les stades algériens

Théâtre de violences régulières dans les stades, le championnat algérien a encore beaucoup de boulot à faire dans ce domaine. Si l'on se fie aux chiffres révélés par la police, 80 cas ont été recensés durant la phase aller du championnat dont 28 pour la seule Ligue 1. Ces violences ont provoqué 316 blessés dont 215 dans les rangs de la police. 726 personnes ont été arrêtées dans ces affaires et 198 d'entre elles présentées à la justice.

CAN 2019: tirage au sort en avril

Le tirage au sort des phases finales de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2019) de football aura lieu dans la première semaine du mois d'avril, a annoncé le membre de la Fédération égyptienne de football, Ahmed Moujahed, dans une déclaration aux médias égyptiens dimanche.

Coupe de la Confédération

Otohô, faites encore rêver le public!

Les joueurs d'Otohô détiennent la clé de leur qualification

Le public s'est mis à rêver au lendemain de l'imposante et colossale victoire (3-0) de l'AS Otohô aux dépens de Kampala City Council, qui lui a entrouvert les portes de la phase de poule de la Coupe de la Confédération.

Ce dimanche 20 janvier, le champion du Congo se déplace à Kampala où il disputera le match retour, une avance confortable dans la poche. Mais attention, rien n'est encore joué!

L'explication de ce week-end constitue, donc, à n'en point douter, une énigme. Ramener la qualification au pays, c'est semble-t-il le plus difficile à réaliser dans une arène où Otohô ne devra compter que sur lui-même. Parce que le public de Kampala porte à bloc ses équipes. Il ne serait pas prêt à y déroger pour un rien au monde. Les joueurs de Kampala City Council joue bien au football, sans être cependant des super-joueurs. Ils ont chacun une tête, deux bras, deux jambes pour jouer au football. La seule différence résiderait sans doute dans la façon de préparer un match et l'expérience internationale de Kampala City Council. L'AS Otohô le sait bien.

Une victoire sportive repose sur des éléments objectifs: psychologiques, physiques, techniques et tactiques. L'AS Otohô doit les réunir si elle tient à intégrer la phase de poules.

Le public attend donc une prestation exemplaire de son représentant, doublé d'une qualification, même s'il est toujours assez hasardeux d'emettre un pronostic concernant les prestations à l'extérieur des équipes représentatives du Congo. Car elles sont capables d'alterner le bon et le moins bon.

L'AS Otohô fera-t-il toujours rêver le public congolais?Les joueurs en détiennent la clé...

Jean ZENGABIO

Erratum

Lors du match aller AS Otohô (Congo)-Kampala City Council (Ouganda), un seul penalty a été enregistré, contrairement à ce que nous avons écrit dans le commentaire ayant suivi cette manche aller du tour de cadrage de la Coupe de la Confédération. Ce penalty, obtenu à la 18e minute de jeu, a été transformé en but par Moussa.

Les deux équipes en découdront ce dimanche 20 janvier 2019, au Stade Phillip Omondi de Kampala, pour la manche retour. L'arbitre désigné par la CAF, Pacifique Ndabihawenimana, est de nationalité burundaise, tout comme ses assistants, Hervé Kakunzi et Pascal Ndimunzigo.

On nous écrit

Patronage Sainte-Anne, la poule aux œufs d'or

S'il y a des équipes qui ont soulevé des passions dans le football congolais, Patronage Sainte-Anne figure en bonne place. C'était un nom redouté. Un nom prestigieux. Des joueurs prestigieux, héritiers d'un passé prestigieux.

Mais voici plusieurs saisons qu'il flirte avec la relégation. Cette équipe ne mérite pas ce sort cruel, par rapport à la qualité et au standing de ses dirigeants. La belle histoire de Patronage Sainte-Anne ne peut pas s'effacer à cause de la légèreté déconcertante de ses composantes. Qui va assumer la responsabilité de la disparition de cette équipe aux couleurs du ciel? Qu'allons-nous devenir? Le père Morizur, les présidents Bigemi, Mamimoué, Mayétéla, Dia, Manou-Mahoungou et autres, paix à leur âme, se retourneront dans leurs tombes.

Patronage Sainte-Anne 1973. Debout, de g.à dr.: Jean Nanti, Ondzari, Ndouly ''Ryno'', Daniel Ebomoua, Niangui, Biamambou ''Mozart'', Bakala ''Gondet'', Mbiya ''Makoul''. Accroupis: Gambou-Ondono, Foundoux ''Mulélé'', Mengalvio ''Didi'', Koko ''Labeth'', Mounkala ''Clim'', Filankembo ''Lipopo'', Aubin Kimbolo, Malonga ''Appolo''.

Patronage Sainte-Anne demeure notre identité commune. Que les dirigeants d'aujourd'hui ou d'hier, qui ont connu la génération d'Antoine Ibovi, Fullmans, Filankembo ''Lipopo'', Foundoux ''Ressora-Mulélé'', Miéré ''Chine'', ''Didi'' Mengalvio, Christophe Ombélé qui a quitté ce monde, etc., se rappellent les bons souvenirs des ''Bleus et blancs'', car Patronage Sainte-Anne est notre poule aux œufs d'or. L'aura scintillante une fois obtenue suite à la consommation de ses œufs, nous interpelle naturellement de continuer à entretenir la mère poule. Le contraire, c'est-à-dire l'abandonner au moment où le mal a atteint un stade critique, s'identifierait à la non-assistance à personne en danger.

Nous prions au ressaisissement et à la cohésion autour des dirigeants à venir, afin que vive longtemps Patronage Sainte-Anne au sein de l'élite du football congolais.

Ndouly ''Ryno''
(Ancien sociétaire de Patronage Sainte-Anne)

BUROTOP IRIS
VESTEL
LES BONS PLANS DE NOËL
4K ULTRAHD
65"
799.000 FCFA HT
HD
32"
115.000 FCFA HT
4 Avenue Cardinal Emile Biayenda - centre ville - Bzv Tél : 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - P/N Tél : 05 605 60 56
www.burotopiris.com